

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS



EDITO



C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport d'Activités 2024 de la Communauté de Communes Calvi-Balagne. Cette année encore, notre territoire a fait preuve de dynamisme, porté par la volonté d'adapter nos politiques publiques aux réalités de notre époque : transitions écologique et énergétique, évolution des usages et attractivité territoriale.

Parmi les projets structurants de 2024, l'achèvement des travaux de la Salle de Spectacle illustre pleinement cette ambition. Conçu comme un lieu culturel fédérateur, cet équipement moderne, accueillant et technologiquement performant contribue désormais pleinement au rayonnement culturel du territoire.

Son inauguration et le lancement de la première saison culturelle marquent un moment fort, suscitant un vif enthousiasme.

Une stratégie d'action publique ambitieuse et tournée vers l'avenir.

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes a poursuivi avec détermination les projets portés collectivement par les élus et les agents, dans un souci constant d'efficacité, de durabilité et de proximité.

Parmi les actions notables :

- L'ouverture de la station de trail, inaugurée le 10 juin 2024, valorisant la qualité exceptionnelle de nos paysages et de notre patrimoine environnemental.

- La conduite d'une étude sur le transfert progressif des compétences Eau et Assainissement, en vue d'une gouvernance potentielle à l'échelle intercommunale, à l'horizon 2026.

- Les travaux d'extension du centre technique intercommunal, engagés à l'automne 2023, se sont poursuivis en 2024. Ce projet vise à doter les équipes d'un bâtiment moderne, fonctionnel et adapté aux besoins croissants des services, dans une logique d'efficacité et d'amélioration des conditions de travail.

- La réalisation d'un audit énergétique du Complexe Sportif s'inscrit dans une démarche d'optimisation de la performance énergétique du bâtiment. Cette action vise à répondre aux exigences réglementaires tout en contribuant activement aux objectifs de transition écologique portés par la collectivité.

*De plus, penser la **mobilité** de demain, c'est agir concrètement pour améliorer le quotidien des habitants, renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux enjeux de transition écologique. Dans cet optique, La réalisation du **Plan de Mobilité Simplifié** (PdMS) constitut un outil stratégique majeur. Il nous permet de planifier les mobilités à l'échelle intercommunale, en tenant compte des réalités du terrain, des besoins des usagers et des spécificités de notre bassin de vie. Véritable feuille de route, il nous guide pour élaborer une vision cohérente des déplacements à l'intérieur de notre territoire.*

Une gestion des déchets exemplaire, mesurée et reconnue.

La Communauté de Communes confirme son rôle moteur dans la gestion des déchets et la préservation de l'environnement. Grâce à une stratégie cohérente et des actions concrètes menées sur le terrain, elle s'engage durablement pour réduire l'impact environnemental, améliorer le tri, optimiser la collecte et favoriser la valorisation des déchets, au service des habitants et du territoire. En 2024:

- 61% de tri sélectif, un record régional bien au-dessus de la moyenne ;

- Une baisse continue des tonnages d'ordures ménagères, grâce l'extension des collectes en porte à porte, désormais généralisé à l'ensemble du territoire intercommunal ;

- Une mobilisation citoyenne active, renforcée par les actions de sensibilisation au tri menées par nos services spécialisés.

- Les projets de mini-recycleries sur les communes de Galéria et Calenzana, renforçant la valorisation des déchets et offrant un service innovant aux habitants de l'intercommunalité.



Un territoire solidaire, attractif et engagé.

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la redéfinition de la politique touristique intercommunale, orientée vers un modèle plus durable, ancré localement et résolument expérientiel. Cette évolution vise à valoriser les atouts du territoire, à encourager un tourisme respectueux de l'environnement et à renforcer les retombées économiques locales en lien avec les acteurs du terrain. En 2024 :

- Le nouveau bureau d'information touristique d'Aregno a été inauguré, au cœur d'un projet de réhabilitation patrimoniale d'un ancien moulin à huile, mettant en valeur la filière oléicole.*
- Les différents BIT créés au cours de la mandature, s'inscrivent dans une stratégie globale de valorisation du patrimoine, des savoir-faire artisanaux et de l'identité locale.*
- Dans cette même dynamique, l'organisation du festival GREEN ORIZONTE par l'Office de tourisme intercommunal, a rassemblé habitants, visiteurs et acteurs locaux autour d'animations, d'ateliers et de rencontres dédiés à la promotion des pratiques écoresponsables et à la mise en valeur des richesses naturelles et culturelles de notre territoire.*
- Enfin, plus de 100 km de sentiers ont été entretenus et valorisés dans le cadre du Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR), offrant un accès facilité à la découverte du patrimoine local.*

La Communauté de communes affirme sa volonté de construire un territoire dynamique où l'innovation et la durabilité se conjuguent au quotidien. À travers ses politiques publiques, elle oeuvre à améliorer la qualité de vie, renforcer l'attractivité économique et touristique, tout en s'engageant pleinement dans la transition écologique et sociale.

Ce rapport illustre la mobilisation quotidienne de notre intercommunalité pour faire avancer le territoire dans toutes ses dimensions. Au cœur de cette dynamique : l'humain, le lien entre les communes, et un dialogue constant entre élus, agents et habitants. Ensemble, nous poursuivons nos objectifs ambitieux.

En 2024, nous avons consolidé notre trajectoire et affirmé notre volonté d'agir avec responsabilité, cohérence et ambition, pour bâtir un cadre de vie durable, au service de toutes et tous.

François-Marie MARCHETTI

Président de la Communauté de Communes
Calvi-Balagne



COMMUNES	LES TITULAIRES	LES SUPPLÉANTS
ALGAJOLA	ROSSI François	PARRIGGI Maurice
AREGNO	CALASSA David	NEGRETTI Pierre
AVAPESSA	SALVATORI Marie-Josée	TOMMASINI Solène
CALENZANA	GUIDONI Pierre - MARCHETTI François - MANICACCI Laetitia - JACQ Pauline - ORSINI Etienne - VALLECALLE Annie - BICCHIERAY Matthieu	BERTINI Mery - MANICACCI Jean-Decius
CALVI	SANTINI Ange - ASTOLFI Hélène - DELPOUX Jean-Louis - VAUTIER Sandra - BICCHIERAY Didier - LUCIANI Marie - CECCALDI Jean-Baptiste - MORETTI Pascale - ACQUAVIVA François-Xavier - DELVIGNE Marine - NOBILI Jean-Michel - SUSINI Jacqueline - GUERINI Marie-Laurent - SALI Marie-Madeleine - SEVEON Jérôme - MARCHETTI Sandra - ORABONA Claudine	
CATERI	ANDREANI Dominique	SAVELLI Olivier
GALERIA	SEITE Jean-Marie	CORTEGGIANI-RODE Jacqueline
LAVATOGGIO	CROCE François-Mathieu	SUZZONI Jean-Baptiste
LUMIO	SUZZONI Etienne - MARIANI Noelle - VUILLAMIER Maxime	LAQUERRIERE Barbara
MANSO	SIMEONI Pasquale	SANTUCCI Jean-Roch
MONCALE	FILIPPI Jean-Baptiste	ALBERTI Antoine
MONTEGROSSO	BORRI Jean-Marc	MARIANI Louis
SANT'ANTONINO	BARTHELEMY Roxanne	CARLOTTI Marc
ZILIA	SANTELLI Jacques	MAINETTI Jean-Marc

LES VICE-
PRÉSIDENTS

DÉLÉGUÉ AUX SPORTS	M. Didier BICCHIERAY
DÉLÉGUÉ AUX FINANCES ET AUX PERSONNELS	M. David CALASSA
DÉLÉGUÉ AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS	M. Ange SANTINI
DÉLÉGUÉ AU TOURISME	M. Maxime VUILLAMIER
DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES	M. Jean-Marie SEITE
DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	M. Jacques SANTELLI
DÉLÉGUÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	M. Dominique ANDREANI
DÉLÉGUÉ AUX TRAVAUX ET AUX ÉQUIPEMENTS	M. François ROSSI
DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS ET L'aire d'accueil des gens du voyage	M. Marie-Laurent GUERINI
DÉLÉGUÉ À L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES	M. Pierre GUIDONI

LE BUREAU
COMMUNAUTAIRE

- Mr François-Marie MARCHETTI
- Mr Didier BICCHIERAY
- Mr David CALASSA
- Mr Ange SANTINI
- Mr Maxime VUILLAMIER
- Mr Jean Marie SEITE
- Mr Jacques SANTELLI
- Mr Dominique ANDREANI
- Mr François ROSSI
- Mr Marie Laurent GUERINI
- Mme Roxane BARTHELEMY
- Mr Pierre GUIDONI
- Mme Marie Josée SALVATORI
- Mr François CROCE
- Mr Pasquale SIMEONI
- Mr Jean-Baptiste FILIPPI
- Mr Etienne SUZZONI
- Mr Jean Marc BORRI

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

COMMISSION DES FINANCES ET DU PERSONNEL

DAVID CALASSA

Jérôme SEVEON, Marie Josée SALVATORI, Roxane BARTHELEMY, Jean Marie SEITE, François Xavier ACQUAVIVA

COMMISSION DU TOURISME

MAXIME VUILLAMIER

Jean Baptiste CECCALDI, Laetitia MANICACCI, Jean Marie SEITE, Jérôme SEVEON, Marine GUGLIELMACCI DELVIGNE, Jacqueline SUSINI, Roxane BARTHELEMY, Claudine ORABONA, Marie Josée SALVATORI, David CALASSA, Dominique ANDREANI

COMMISSION DE VALORISATION DES DÉCHETS

BARTHELEMY ROXANE

Pierre GUIDONI, Pauline JACQ, Laetitia MANICACCI, Jérôme SEVEON, Marie Josée SALVATORI, Marie Laurent GUERINI, Marie GUGLIELMACCI DELVIGNE, François Xavier ACQUAVIVA, Jean Marie SEITE, Pasquale SIMEONI, Marie-Noëlle MARIANI, Annie VALLECALE

COMMISSION DES SPORTS

DIDIER BICCHIERAY

Sandra VAUTIER, Laetitia MANICACCI, Jean Michel NOBILI, Mathieu BICCHIERAY, Pauline JACQ, Jacqueline SUSINI, Jérôme SEVEON

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

JACQUES SANTELLI

Didier BICCHIERAY, Etienne SUZZONI, Jean Marc BORRI, Hélène ASTOLFI, Maxime VUILLAMIER, Sandra MARCHETTI

COMMISSION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

ANGE SANTINI

François Mathieu CROCE, Pierra SIMEONI, Pierre GUIDONI, Dominique ANDREANI, Jean Marc BORRI, Laetitia MANICACCI, Marie LUCIANI, Maxime VUILLAMIER

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PRÉVENTION CONTRE L'INCENDIE

JEAN-MARIE SEITE

Etienne SUZZONI, Noelle MARIANI, Annie VALLECALE, Pierre GUIDONI, Etienne ORSINI, Didier BICCHIERAY, Sandra VAUTIER, Pauline JACQ, Roxane BARTHELEMY

COMMISSION DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

FRANÇOIS ROSSI

Hélène ASTOLFI, Jean Louis DELPOUX, Mathieu BICCHIERAY, David CALASSA, Jean Marie SEITE

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DOMINIQUE ANDREANI

Hélène ASTOLFI, François Xavier ACQUAVIVA, Sandra VAUTIER, Laetitia MANICACCI, Noelle MARIANI, Marie Laurent GUERINI, Sandra MARCHETTI, Maxime VUILLAMIER

COMMISSION TRANSPORT - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

MARIE LAURENT GUERINI

Pauline JACQ, Dominique ANDREANI, François Xavier ACQUAVIVA, Roxane BARTHELEMY

COMMISSION ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

PIERRE GUIDONI

Pasquale SIMEONI, Maxime VUILLAMIER, Pauline JACQ, Etienne ORSINI, Ange SANTINI, Jean Marie SEITE, Dominique ANDREANI, Roxane BARTHELEMY

LE TERRITOIRE

Données issues de l'INSEE sur l'année 2022



14 COMMUNES

561,7 KM²
DE SUPERFICIE

12 638 HABITANTS

LES COMPÉTENCES

“OBLIGATOIRES”

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Action de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique, l'entretien, l'aménagement et les accès d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.
- Assainissement non collectif.

“SUPPLÉMENTAIRES”

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et cadre de vie.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Organisation de la mobilité.
- Aménagement rural : action en faveur de l'aménagement et de la rénovation du petit patrimoine bâti et non protégé, particulièrement remarquable du territoire intercommunal.

TABLE des MATIÈRES

LES FINANCES 08

Certification des comptes	9
Budget principal fonctionnement	10
Budget principal investissement	13
Budget annexe OM	14
Budget annexe SPANC / ZA Cantone / Transport	16

LES RESSOURCES HUMAINES 18

LE COMPLEXE SPORTIF 20

Les équipements	21
Le espaces aquatique et terrestre	22
Les espaces extérieurs	23

LES SERVICES TECHNIQUES 24

La collecte des déchets	25
Le tri sélectif	28
Le SPANC	34
La GEMAPI	38
DFCI / DECI	40

LE SITE NATURA 2000 44

Gestion des habitats et des espèces	46
Les écogardes	47
La Gestion des déchets et des risques	48

LES SENTIERS DE RANDONNÉES 50

La station de TRAIL	52
Les projets	53

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 54

LA COMMUNICATION 56

LA MOBILITÉ 58

Les navettes	59
Le Plan de Mobilité Simplifié	60
L'étude de circulation ZA Cantone	61

LA POLICE INTERCOMMUNALE 62

Les missions principales	63
Interventions à la demande et VHU	64
La vidéoprotection	65

L'URBANISME 66

LES PROJETS STRUCTURANTS 68

Le Centre technique intercommunal	69
La Salle de Spectacle Calvi-Balagne	70
Les Bureaux d'Information Touristique	72



5

budgets dont
4 annexes



1

certification en cours



LES FINANCES

EXPERIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

La Communauté de Communes Calvi-Balagne figure parmi les vingt-cinq collectivités sélectionnées, par arrêté ministériel, en date du 10 novembre 2016, en vue de s'engager dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Il s'agit d'une démarche vertueuse, basée sur le volontariat, qui contribue à une plus grande transparence des finances publiques, visant à permettre :

- Une meilleure traçabilité des opérations ;
- Une modernisation des systèmes d'information financière ;
- Une connaissance actualisée du patrimoine et des engagements ;
- Une gestion plus performante ;
- Un renforcement de la crédibilité externe ;
- Une assurance sur la fiabilité de l'information donnée aux citoyens ou à leurs représentants.

La certification des comptes par un tiers indépendant donne à la collectivité une lisibilité et une visibilité de son patrimoine et de sa situation financière.

Cette démarche mobilise de façon soutenue le pôle « Finances » de la Communauté de Communes.

L'expérimentation à la Certification des comptes a pris fin au terme de l'exercice 2023. La CCCB a souhaité poursuivre la démarche via un audit contractuel des comptes au 31 décembre 2024 selon les normes internationales d'audit (ISA) afin de maintenir un degré d'exigence conséquent sur les comptes de la collectivité.

Par conséquent, sous les réserves décrites ci-dessous, les comptes de l'exercice 2024 présentent, dans tous les aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la Communauté de Communes Calvi - Balagne.

En effet, les comptes de la Communauté de Communes sont certifiés depuis 4 ans et seule une “réserve exogène” a été formulée pour laquelle l'EPCI n'a pas la main puisque celle-ci relève du trésor public. Elle concerne les postes de produits de fonctionnement sans contrepartie directe, comprenant les impôts sur rôle et les autres impôts collectés par l'État.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Le logiciel financier permet d'établir une comptabilité analytique des différentes activités menées par la Communauté de Communes.

Cette codification permet d'avoir une vision précise des dépenses et des recettes, pour chaque mission assurée.

> Le montant global des dépenses s'est élevé à 8 467 994 €, soit +12% par rapport à 2023.

DÉPENSES = 8 467 994 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1 398 965 €

- *Le taux de consommation de ce chapitre est de 100 %*

CHARGES DE PERSONNEL

1 631 449 €

- *Le taux de consommation de crédits est de 99 %*
- *Conforme aux prévisions*

REVERSEMENTS EFFECTUÉS AU PROFIT DE L'ETAT, DES COMMUNES ET DE L'OTI

4 272 228 €

Reversement à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités :

- *Prélèvements relatifs au FNGIR : 756 253 € (prélèvement fixe défini par la loi)*
- *Prélèvements relatifs au FPIC : 112 040 €*
- *Attribution de compensation du produit de la Taxe Professionnelle arrêté en 2002, fixe pour chaque année : 1 570 926 €*
- *Reversement de la taxe de séjour intercommunale à l'Office de tourisme intercommunal et à la Collectivité de Corse pour la part additionnelle : 1 833 009 €*

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

253 997 €

- *Indemnités versées aux élus : 117 629 €*
- *Cotisation au PETR : 40 000 €*
- *Subvention d'équilibre au budget annexe des transports publics : 65 521 €*

CHARGES FINANCIÈRES

54 336 €

- *Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours.*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

855 316 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

DÉPENSES DES PRINCIPAUX CHAPITRES

> Le montant réel des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes est de 7 612 678 € en 2024.

La Salle de Spectacle Calvi-Balagne a été inaugurée en Septembre 2024. Les dépenses nouvelles liées à son activité s'élèvent à : 218 905 €



Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un système de péréquation horizontale, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

La répartition de ce fonds, entre l'EPCI et les communes membres, s'effectue depuis 2017 selon la répartition dite « de droit commun » : la Communauté de Communes paye la part intercommunale et les communes, la part qui leur revient.

RECETTES DES PRINCIPAUX CHAPITRES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 179 287 € en 2024, soit +10% par rapport à 2023.

Le report des exercices antérieurs est de 2 669 118 € contre 1 570 870 € en 2023.

Les recettes réelles de l'exercice représentent un produit net de 8 845 663 €

> Les recettes fiscales propres à la Communauté de Communes s'élèvent à : 5 592 322 €.

RECETTES = 9 179 287 €

PRODUITS DE GESTION COURANTE 115 855 €

- Remboursement sur rémunération du personnel

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS 376 020 €

- Recettes du Complexe sportif : 170 289 €
- Recettes de la Salle de Spectacle : 38 112 €
- Recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage : 4 790 €
- Recettes du service d'enlèvement des épaves : 2 430 €
- Facturation des prestations d'urbanisme : 119 918 €
- Refacturation du budget annexe transports publics : 40 481 €

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 4 713 937 €

- Taxe foncière et d'habitation : 2 697 926 €
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 279 743 €
- Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 186 025 €
- Taxe de séjour intercommunale : 1 550 243 € (y compris la part additionnelle reversée à la CdC)

FRACTION COMPENSATOIRE 2 428 628 €

Il s'agit de la compensation de la perte de fiscalité par une fraction de TVA nationale :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation : 1 806 773 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 621 855 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 003 760 €

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 735 706 €
- La compensation au titre de la CET s'élève à 271 923 €

AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES 143 912 €

- Il se compose principalement d'un remboursement d'assurance lié aux dégâts relatifs à l'inondation du complexe sportif pour 126 500 €

REPRISE SUR PROVISIONS 63 552 €

- Contentieux du personnel

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS 333 624 €

- Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = 711 294 €

ÉVOLUTION DES TAUX

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	12,20 %	12,35 %	12,46 %	12,54 %					
TAXE D'HABITATION	10,74 %								
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	3,21 %								

PRÉSENTATION ET ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024

- Résultat comptable des principaux équipements

	2020	2021	2022	2023	2024
COMPLEXE SPORTIF	- 652 978€	- 686 763 €	- 665 085 €	- 753 740 €	- 809 654 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	- 36 043 €	- 42 564 €	- 8 511 €	+4 109 €	- 37 014 €
SALLE DE SPECTACLE					- 195 938 €

- Evolution des résultats des exercices et reports ou affectations

	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION 1068
EXERCICE 2024	+ 711 294 €	2 669 118 €	3 380 411 €	0 €
EXERCICE 2023	+ 759 110 €	1 570 871 €	2 669 118 €	0 €
EXERCICE 2022	+ 278 701 €	1 292 170 €	1 570 871 €	0 €
EXERCICE 2021	+ 717 148 €	575 022 €	1 292 170 €	0 €
EXERCICE 2020	+ 249 092 €	824 114 €	575 022 €	0 €
EXERCICE 2019	+ 826 845 €	1 650 959 €	824 114 €	0 €
EXERCICE 2018	+ 28 391 €	1 622 568 €	1 650 959 €	0 €
EXERCICE 2017	+ 13 630 €	1 636 198 €	1 622 568 €	594 000 €
EXERCICE 2016	+ 128 570 €	2 042 491 €	2 171 062 €	619 408 €

L'équilibre financier de la Communauté de Communes demeure fragile et doit à ce titre, retenir toute notre attention.

La Communauté de Communes Calvi - Balagne doit préserver l'autofinancement de la section de fonctionnement afin de faire face aux charges actuelles et anticiper celles à venir.

Elle doit veiller également au maintien de l'équilibre financier en section d'investissement afin d'assurer les travaux des principaux programmes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 2 949 379 €

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

78 638 €

IMMOBILISATION INCORPORELLES

47 592 €

- Complexe, - audit énergétique : 23 868 €
- Etudes diverses : 23 724 €

COTISATION AU PETR DU PAYS DE BALAGNE

10 000 €

IMMOBILISATION CORPORELLES

331 946 €

- Rénovation terrains squash : 97 197 €
- Aménagements et matériels au complexe sportif : 49 805 €
- Cribleuse de plages : 46 500 €
- Salle de spectacle : 71 384 €
- DFCI : 26 818 €
- Aire d'accueil des gens du voyage : 15 211 €

IMMOBILISATION EN COURS

2 147 578 €

- Salle de spectacle : 2 130 938 €

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

333 624 €

- Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions

> La section d'investissement du budget principal présente un excédent cumulé de 204 929 €.



Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 20, 21 et 23 soit, aux immobilisations incorporelles, immobilisation corporelles et immobilisations en cours.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES = 2 932 637 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES FCTVA

405 784 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

171 537 €

- Etude transfert eau et assainissement :
 - DETR - État : 44 863 €
 - CDC : 35 891 €
- Station trail : 24 640 € (CDC)
- Complexe sportif : acquisition onduleur et étude technico-énergétique : 66 143 €

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

1 500 000 €

- Travaux de la salle de spectacle

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

855 316 €

- Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = - 16 742 €

188 186 €
à reporter en 2025.



FONCTIONNEMENT

Le budget annexe des ordures ménagères est un budget dû à la mise en œuvre des actions initiées par la CCCB en faveur du tri sélectif et traitement des déchets.

Le budget des ordures ménagère présente pour l'exercice 2024 un excédent reporté de financement en section de fonctionnement, de 302 739 €.

Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 91 %.

> Le coût réel du service (hors opérations d'ordre d'amortissement et provisions) est de 5 836 157 €.

DÉPENSES = 6 422 488 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL 1 551 381 €

- L'entretien de la flotte automobile : 138 805 €*
- Le carburant : 225 836 €*
- Les locations : 713 687 €*
- L'achat de sacs de collecte : 92 836 €*

CHARGES DE PERSONNEL 2 999 999 €

- Le recours à l'emploi des saisonniers est corrélé à l'activité touristique*

COTISATION AUPRÈS DU SYVADEC 1 213 196 €

- Le prix unitaire 2024 est appliqué à la tonne d'ordure ménagère enfouie déduction faite des bonus de reversion du SYVADEC*
- L'appel à cotisation pour le traitement s'effectue sur la base d'une participation de 296 €/tonne*

- L'évolution des cotisations est la suivante :**

Année 2016 : 173 €/tonne – tonnage de la CCCB : 8 458 T

Année 2017 : 180 €/tonne – tonnage de la CCCB : 7 886 T

Année 2018 : 211 €/tonne – tonnage de la CCCB : 7 450 T

Année 2019 : 283 €/tonne – tonnage de la CCCB : 6 063 T

Année 2020 : 344 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 064 T

Année 2021 : 357 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 225 T

Année 2022 : 391 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 414 T

Année 2023 : 416 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 149 T

* Année 2024 : 296 €/tonne - tonnage de la CCCB : 3 959 T

RECETTES : 6 765 041 €

MONTANT DU PRODUIT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Redevance payée par les professionnels

826 633 €

- Contre 861 669 € en 2023 (soit - 35 036 €).*

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Taxe payée par les propriétaires fonciers

5 294 274 €

- Taux de fiscalité à 19 %*
- Elle a généré une recette supplémentaire de 900 681 €*

L'augmentation provient de l'augmentation de taux de deux points et de la revalorisation des bases (valeurs locatives) décidée par l'Etat

REVERSION DU SYVADEC 0 €

- La CCCB a perçu 0 € (660 366 € en 2023)*
- Le SYVADEC a fait le choix de déduire le soutien directement de la base de la cotisation en dépenses*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = 342 553 €

→ * *Changement de modalités de calcul du coût de la tonne enfouie.*

579 330 €

à reporter en 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE HABITANTS (*BASE INSEE 2016)	12 029 *	12 029 *	12 545	12 572	12 641	12 667
COÛT RÉEL DU SERVICE	5 036 162 €	5 022 406 €	5 042 256 €	5 483 869 €	5 901 114 €	5 836 157 €
COÛT PAR HABITANT	418 €	417 €	402 €	436 €	467 €	461 €
PRODUIT PERÇU TEOM + RSOM	4 485 132 €	4 293 845 €	4 961 470 €	5 014 945 €	5 255 262 €	6 120 907 €
PRODUIT FISCAL PAR HABITANT	373 €	357 €	395 €	399 €	416 €	483 €
TONNES COLLECTÉS	6 063	5 064	5 225	4 414	4 149	3 959
COÛT À LA TONNE	830 €	991 €	965 €	1 242 €	1 422 €	1 474 €

> Le budget d'investissement des ordures ménagères intègre en recettes le résultat excédentaire des années antérieures, soit la somme de 3 717 677 €.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 2 946 350 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

- 199 097 €

- *Extourne certificat provision SYVADEC 2022*

IMMOBILISATION INCORPORELLES

38 700 €

- *Frais d'études pour l'optimisation de la collecte des déchets.*

IMMOBILISATION CORPORELLES

1 627 235 €

- *Acquisition conteneurs*
- *Condamnations de certains points d'apport volontaire*
- *Réassort conteneurs*
- *Bornes verre et carton*
- *Renouvellement flotte bennes : 1 134 120 €*

IMMOBILISATION EN COURS

1 116 097 €

- *Travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Intercommunal*

OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

363 415 €

- *Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions*

RECETTES : 1 879 289 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

181 846 €

- *FCTVA : 446 905 €*
- *Extourne certificat provision SYVADEC 2022 : - 265 059 €*

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1 111 112 €

- *Bennes bio déchet : 84 000 € (Fonds vert - État)*
- *2 véhicules : 40 000 € (DETR - État)*
- *Extension PAP Calvi : 225 615 € (OEC)*
- *Cache bacs dans la pinède : 52 000 € (OEC)*
- *Extension CTI : 695 257 € (CdC - DQ)*
- *Aire avitaillement CT : 14 240 € (CdC - DQ)*

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

586 331 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = - 1 067 061 €

2 716 578 €

à reporter en 2025.

BUDGET ANNEXE DU SPANC



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES = 18 684 €

**CHARGES À CARACTÈRE
GÉNÉRAL**

18 684 €

> Il s'agit des factures du prestataire dont une partie concerne un rattrapage de l'exercice 2023.

RECETTES : 10 767 €

PRODUITS DES SERVICES

10 767 €

> Ce compte enregistre le produit de la facturation des usagers qui bénéficient du service de contrôle de leurs installations d'assainissement non collectif.

Report des années antérieures : 9 031 €

• Dépenses :	18 684 €
• Recettes :	10 767 €
• Résultat de l'exercice :	- 7 917 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 9 031 €
• Résultat cumulé au 31 décembre 2024 :	+ 1 114 €

1 114 € à reporter en 2025.

INVESTISSEMENT

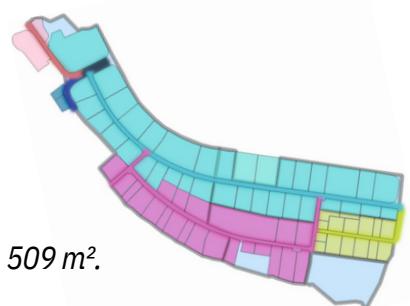
Il n'y a pas eu de mouvements en section d'investissement en 2024.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE

Le budget annexe de la Zone d'activités de Cantone retrace l'acquisition des terrains de la tranche 3, dont la commercialisation a débuté en 2022.

A titre d'information, la 3ème tranche est divisée en 33 lots pour une surface de 44 509 m².

Le montant total de la vente des lots est de 1 926 550 €.



FONCTIONNEMENT

Il s'agit de la deuxième année de mise en œuvre de ce budget annexe qui a été mouvementé à compter du 1^{er} trimestre 2022.

DÉPENSES = 65 521 €

**CHARGE À CARACTÈRE
GÉNÉRAL**
65 521 €

> Il s'agit des factures des deux entreprises effectuant la prestation déduction faite des 933 passages facturés au prix de 1€.

RECETTES : 65 521 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
65 521 €

> Il s'agit d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

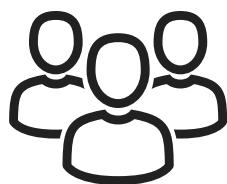
Report des années antérieures : 0 €

• Dépenses :	65 521 €
• Recettes :	65 521 €
• Résultat de l'exercice :	0 €
• Résultats antérieurs reportés :	0 €
• Résultat cumulé au 31 décembre 2023 :	0 €

0 € à reporter en 2025.

INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de mouvements en section d'investissement en 2024.



82

Agents



12

Recrutements
effectués au cours
de l'année



68

Agents titulaires



LES RESSOURCES HUMAINES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 14 AGENTS

Un agent titulaire du service administratif a formulé une demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an.

Un agent titulaire du service administratif a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles, également pour une durée d'un an.

Une assistante de direction a été recrutée en contrat de droit public (article L332-8-2) pour une durée de trois ans.

Un agent titulaire du service comptabilité a formulé une demande de renouvellement de détachement - Fonction Publique d'Etat (FPE).

Un agent titulaire des services SPANC, GEMAPI et développement économique a formulé une demande de mutation.

Une demande de temps partiel de droit à 80% a été formulée par un agent titulaire du service de la commande publique.

Un agent titulaire a intégré le service comptabilité après avoir mis fin à sa disponibilité pour convenances personnelles.

Une mobilité interne a été réalisée pour un agent titulaire initialement affecté au service de la comptabilité vers le service des ressources humaines.

Un recrutement sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité a été effectué pour le service de la RSEOM.

Un renouvellement d'un agent contractuel non permanent a été effectué sur un contrat de projet pour une durée d'un an supplémentaire au service du développement économique.

Une apprentie a intégré le service comptabilité pour une période d'un an.

URBANISME : 2 AGENTS

Une demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulée par un agent titulaire au service urbanisme, pour une durée d'un an.

Un agent a été recruté par voie de mutation pour renforcer le service.

NATURA 2000 : 0.5 AGENT

Une demande de démission a été formulée par l'agent contractuel sur un contrat de projet.

Une mobilité interne a été effectuée pour un agent titulaire initialement au service du tri sélectif, pour le service d'animation NATURA 2000 et des sentiers de randonnées.

SALLE DE SPECTACLE : 1 AGENT

POLICE INTERCOMMUNALE : 2 AGENTS

SERVICES TECHNIQUES : 49 AGENTS

Un départ à la retraite a eu lieu pour l'agent occupant initialement le poste de Directeur des Services Techniques.

Trois agents ont été recrutés sur contrat (article L332-8-2) en tant qu'agents de collecte. Ces contrats sont d'une durée de trois ans.

Trois agents ripeurs ont été recrutés en tant que stagiaires afin de renforcer les effectifs du service de la collecte des déchets.

Un ripeur, précédemment placé en disponibilité pour convenances personnelles, a formulé une demande de démission.

Une mobilité interne a été effectuée pour un agent titulaire initialement au service de la Redevance Spéciale D'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) afin de faire face à des besoins au service technique.

Un agent titulaire, anciennement référent RH des Services Techniques, a été affecté par mobilité interne au service DFCI/DECI – GEMAPI-SPANC pour répondre aux besoins.

AMBASSADEURS DU TRI : 3.5 AGENTS

Un renouvellement d'un agent contractuel non permanent sur un contrat de projet pour une durée d'un an supplémentaire en tant que maître composteur.

COMPLEXE SPORTIF : 10 AGENTS

Une demande de mutation a été formulée par un agent titulaire.

Une demande de travail à temps partiel de droit à 80 % a été formulée par un agent du service de la piscine.

Un agent titulaire a formulé une demande de disponibilité pour une durée d'un an.

Un chef de bassin a été nommé pour assurer la continuité du service.

Une demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulée par un agent titulaire, pour une durée de deux ans et demi.

Un agent a été recruté en tant que stagiaire pour venir renforcer le service de l'accueil du complexe sportif.

Un agent du service d'entretien du complexe sportif a été affecté aux services administratifs pour répondre à un besoin identifié.

Deux recrutements sur des contrats d'accroissement temporaire d'activité ont été effectués pour pallier l'absence d'un agent titulaire en disponibilité et à une mobilité interne.

Une mobilité interne a été effectuée pour un agent titulaire initialement au poste d'assistante de direction du complexe sportif afin de faire face à un besoin à la salle de spectacle.



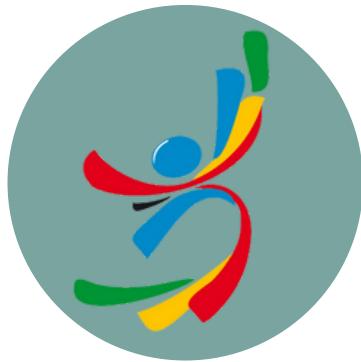
Pratiquants par an (hors accompagnateurs)



Associations permanentes (utilisatrices régulières des installations)



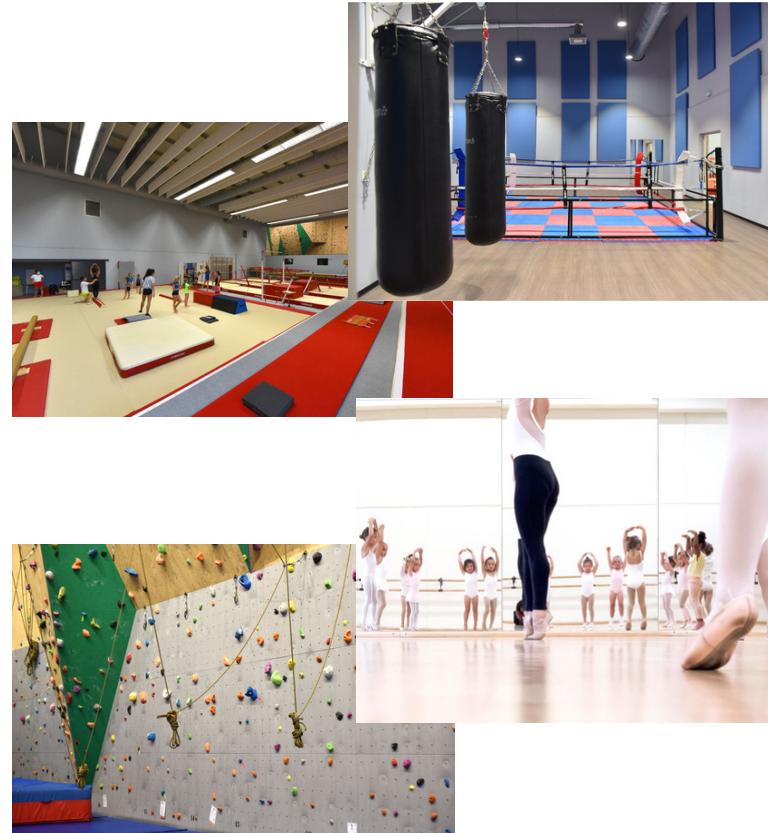
Évènements accueillis pendant l'année



LE COMPLEXE SPORTIF CALVI-BALAGNE

LES ÉQUIPEMENTS

- Espace aquatique : un bassin sportif de 25 mètres (5 couloirs) et un bassin d'apprentissage, tous deux chauffés. Cette configuration permet d'accueillir simultanément des pratiquants en accès libre, des groupes scolaires, des cours encadrés, des animations aquatiques (aquaforme, natation, loisirs...)
- Gymnase polyvalent : équipé d'une tribune de 500 places, il accueille la pratique de : handball, volleyball, futnet, basket, tennis de table, badminton. Il est homologué pour des compétitions officielles.
- Squash : 4 courts homologués, avec matériel disponible sur place (raquettes, balles, lunettes).
- Salles de danse : 2 espaces climatisés, équipés de miroirs et de sonorisation, adaptés à : danse (classique, moderne, etc.), gymnastique douce, remise en forme.
- Halle multisports : un dojo (arts martiaux), une salle de boxe avec ring, un mur d'escalade, une salle de gymnastique, un espace enfants dédiés aux activités motrices.
- Espaces extérieurs en accès libre : parcours de street workout, trois modules de fitness, aire de jeux pour enfants.



TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ

Le complexe est intégré dans un réseau de navettes destiné à garantir son accès pour les habitants du territoire intercommunal.



Le service dessert les communes suivantes :
Calvi, Calenzana, Moncale, Zilia, Montegrosso, Sant'Antonino, Aregno, Avapessa, Cateri, Lavatoggio, Manso et Galéria.

Les navettes circulent du mardi au samedi, avec un minimum de deux rotations hebdomadaires par commune. Ce dispositif vise à garantir des conditions de transport adaptées pour tous les publics, y compris les habitants les plus éloignés, et à encourager l'usage des installations du Complexe sportif, dans une logique de mobilité durable et solidaire.

Le tarif est fixé à 1€ par trajet.

ÉVÈNEMENTS EN 2024

- Soirée de l'Eau
- Stage de Krav Maga
- Championnats de France de judo FFGT
- Élection de Miss Balagne
- Collectes de sang (en lien avec l'EFS)
- Tournois multi-disciplinaires : volley, handball, futnet
- Forum des Associations : 63 structures présentes
- Naming du dojo – Julia Tolofua (JO 2024)
- Accueil de l'équipe de France de handball
- Concert des Petites Mains Symphoniques
- Festival musical avec notamment Gilbert Montagné et Véronique Sanson

Ces événements témoignent la capacité du site à accueillir aussi bien des manifestations sportives, rencontres associatives, actions de santé et publique que des événements culturels.



ESPACE AQUATIQUE



Bassin sportif (25 m) et bassin d'apprentissage chauffés.



Accès libre
Groupes scolaires
Cours encadrés (natation enfants/adultes)
Activités spécifiques : bébé-nageur, aquabike, aquaforme



Fréquentation forte toute l'année, pics en périodes scolaires et vacances.

INITIATIVES MARQUANTES

- Renforcement des cours particuliers (taux de remplissage élevé – demande soutenue).
- Maintien d'animations ludiques et saisonnières, avec la mise en place d'une structure gonflable pendant les vacances scolaires, très appréciée du jeune public.
- Fidélisation des familles par le biais de créneaux adaptés le samedi matin, pour une pratique régulière, dans un cadre convivial et accessible.



PARTIE TERRESTRE

HALLE MULTISPORTS

- Dojo, nouvellement nommé en hommage à Julia Tolofua, dans le cadre d'un appel à projet lié aux JO 2024, valorisant les équipements sportifs de proximité.
- Salle de boxe avec ring.
- Mur d'escalade.
- Salle de gymnastique.
- Espace enfants.

GYMNASE POLYVALENT

- Logique de multi usage permettant l'accueil de nombreux sports collectifs et individuels
- Utilisation intensive par :
 - Handball, volleyball, basketball, futnet, tennis de table, badminton.
- Événements officiels : compétitions régionales et nationales
- Taux d'occupation : élevé – bonne intégration des activités dans les plannings scolaires, associatifs et publics.

SPORTS DE RAQUETTE

- Squash :
- 4 courts homologués.
 - Groupes constitués les mardis & vendredis.
 - Accès facilité au matériel (prêt de raquettes, balles, lunettes).

- Badminton :
- Activité régulière et soutenue sur plusieurs créneaux hebdomadaires.

SALLES DE DANSE

- 2 salles climatisées équipées de miroirs et sonorisation
- Accueil d'une grande diversité d'activités : danse (tous styles), remise en forme, gymnastique douce, etc.

Les taux d'occupation sont élevés en 2024 avec une gestion optimisée des créneaux !



ESPACES EXTÉRIEURS EN ACCÈS LIBRE

Le Complexe Sportif Calvi-Balagne met à disposition plusieurs installations de plein air en accès libre, permettant à chacun de pratiquer une activité physique de manière autonome, gratuite et sans contrainte horaire.

Équipements disponibles :



Un parcours de street workout adapté à tous les niveaux pour une pratique libre du renforcement musculaire et de la mobilité.



Trois modules de fitness offrant une combinaison d'exercices cardio et de musculation, accessibles à tous.



Une aire de jeux pour enfants, espace ludique et intergénérationnelle !



Ces équipements s'inscrivent dans une démarche inclusive, visant à encourager la pratique régulière de l'activité physique pour tous, quel que soit l'âge ou le niveau, en dehors des structures traditionnelles.



14

Communes en
porte-à-porte



1

Étude d'adaptation et
d'optimisation du service
public de gestion des déchets



LA COLLECTE DES DÉCHETS

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE A PORTE SUR CALVI

L'objectif est la mise en place progressive des collectes des déchets en porte à porte, sur l'entièreté du territoire de la Commune de Calvi, ville-centre touristique de l'intercommunalité.

PHASE	TYPOLOGIE D'HABITAT	AVANCEMENT
1	Habitat individuel (maisons, extérieurs de ville)	<ul style="list-style-type: none">• Recensement 2023• Mise en place effective : 24 juin 2024
2	Habitat collectif (résidences)	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux AG de copropriété• Sécurisation des PAV• Démarrage : 24 juin 2024
3	Centre-ville (Citadelle, port, cœur historique)	<ul style="list-style-type: none">• Etude opérationnelle prévue fin 2024



POPULATION

- Population totale Calvi (2019 INSEE) : 5 774 habitants
- Population concernée (2024) : environ 2 600 habitants
 - Dont 1 400 résidences principales et 750 résidences secondaires.



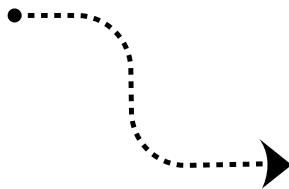
TYPOLOGIES D'HABITAT

- Individuel : majorité en périphérie
- Collectif : copropriétés en zones résidentielles
- Centre-ville : habitat dense, caractérisé par des spécificités patrimoniales.

ENJEUX ET CONTRAINTES

CONTRAINTE TECHNIQUE

- Difficulté d'accessibilité de certaines résidences (voies étroites, pentes, zones enclavées)
- Nécessité de créer des points de regroupement pour les flux verres et cartons, limitant les nuisances sonores et les levées fréquentes.



ADAPTATION LOGISTIQUE

- Réorganisation des tournées de collecte → impact sur les méthodes de travail des agents des services techniques.
- Mobilisation accrue des équipes sur le terrain : recensement, information, accompagnement des administrés.

L'extension des collectes des déchets en porte à porte sur cette partie du territoire de la Commune de Calvi a monopolisé une présence de terrain accrue de la part des agents. De ce fait, l'organisation des Services techniques est bouleversée puisque les méthodes traditionnelles de collecte s'en trouvent modifiées.

Les effets indirects induits par les économies de charges de traitement et de transport des ordures ménagères détournées de l'enfouissement sont évalués et intégrés à l'analyse financière globale qui est en cours.

Le déploiement des collectes des déchets en porte à porte à Calvi marque une étape importante dans la transition écologique. Il s'inscrit dans une démarche progressive, respectueuse des contraintes territoriales et des usages locaux, avec un engagement fort des services de la CCCB.

L'extension au centre-ville historique constituera le prochain défi opérationnel en 2025.

POURSUITE ET FINALISATION DE L'ETUDE D'ADAPTATION ET D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Depuis 2016, la CCCB a initié la collecte des déchets en porte à porte, d'abord pour les professionnels, puis pour une partie des ménages, dès 2017. En 2024, ce dispositif concerne les 14 communes du territoire.

Dans un contexte d'évolutions réglementaires constants (loi anti-gaspillage, objectifs de tri, réduction des déchets résiduels), la collectivité s'engage dans une réflexion stratégique visant :

 **La diminution du tonnage des déchets résiduels enfouis**

 **L'optimisation technique, organisationnelle et financière du SPGD**

 **La préparation au passage future à la tarification incitative (TI)**

MARCHÉ PUBLIC

- Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'adaptation et l'optimisation du SPGD
- Titulaire : Groupement INDDIGO / ECOBOX
- Montant : 59 670 € HT
- Date d'attribution : 2022
- Réunion de lancement : Septembre 2022

LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

PHASE 1

DIAGNOSTIC DU SPGD

- Analyse technique des collectes
- Analyse organisationnelle et RH
- Analyse financière
- Dispositif de géolocalisation des camions (mi-août 2022)
- Suivis de tournées sur le terrain avec tablettes et accompagnement des agents
- Questionnaires adressés aux agents pour recueillir les difficultés rencontrées

Objectifs identifiés :

1. Adapter les fréquences aux besoins saisonniers
2. Mieux lisibiliser les plannings
3. Intégrer le développement du dispositif des collectes en porte à porte à Calvi

PHASE 2

DÉFINITION DU PROGRAMME D'ACTION

Étude de la collecte par flux :

1. Élaboration de scénarios optimisés en fonction de :
 - o Typologie de l'habitat
 - o Saisonnalité
 - o Type de producteur (ménage / professionnel)
2. Propositions :
 - o Réduction des fréquences pour les OM et emballages
 - o Suppression de la collecte en porte à porte du verre pour les particuliers
 - o Nécessité de nouvelles bennes adaptées à la collecte urbaine (Calvi)

La synthèse de l'étude a été rendue en 2024

PHASE 3

MISE EN OEUVRE

- Modifications des plannings de tournée intégrées à la suite de la synthèse de l'étude
- Amélioration continue en lien avec les réalités de terrain et les retours d'expérience

POINT SAILLANT DE L'ÉTUDE

THÈMES	ÉLÉMENTS CLÉS
Performance attendue	Réduction des déchets résiduels, maîtrise des coûts, amélioration de service
Outils mobilisés	GPS, tablettes de terrain, questionnaires agents, analyses quantitatives et qualitatives
Particularité Calvi	Hausse de la charge de travail liée à la collecte en porte-à-porte, nécessité de bennes spécifiques
Engagements agents	Bonne implication, retour d'expérience intégré dans la démarche
Tarification incitative	Étude alignée sur les exigences du futur passage à la TI



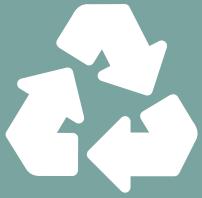
61%

De taux de tri valorisé :
le meilleur de Corse !



16

Écoles labélisées
ECOSCOLA



LE TRI SELECTIF

LE SERVICE



CRÉATION DU SERVICE
EN 2015



CHEF DE SERVICE



AMBASSADEURS



SAISONNIERS



OBJECTIFS

- Deploiement des collectes en porte à porte sur les nouveaux villages pour renforcer le tri à la source et améliorer la valorisation des déchets
- Accompagnement sur mesures :
 - Professionnels : conseils et solutions adaptés à chaque activité,
 - Événements : sensibilisation du grand public et animation locale
 - Programmes engagés :
 - Familles Zéro Déchets : réduire ses déchets au quotidien
 - Établissements engagés : mobiliser toujours plus, pour l'environnement

- Réduction du tonnage de déchets résiduels enfouis, grâce à 2 leviers complémentaires :
 - Développement du tri sélectif > améliorer la qualité et la quantité du tri à la source
 - Actions de prévention à l'échelle intercommunale > sensibiliser, informer et accompagner les habitants pour réduire la production de déchets dès l'origine

LES RÉSULTATS



Taux de tri valorisé : **61 %**

➤ Meilleur taux de Corse, selon le classement SYVADEC

➤ Moyenne régionale : 38 %



PAPIER
130 TONNES

CARTONS
538 TONNES

CE QUE VOUS AVEZ TRIÉ EN 2024

VERRE
1426 TONNES

BIODECHETS
1421 TONNES

EMBALLAGES
1446 TONNES

ORDURES MÉNAGÈRES
3900 TONNES

RÉDUIRE, TRIER, AGIR : L'ANNÉE 2024 EN ACTION

EXTENSION DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

En 2024, la CCCB a poursuivi l'extension du dispositif de collecte en porte à porte en ciblant : les ménages situés en périphérie de la commune de Calvi ; une partie des résidences collectives de Calvi.

Cette démarche vise à renforcer et optimiser les tournées mises en place depuis 2016, selon le dispositif des collectes des déchets en porte à porte. Les ambassadeurs du tri assurent un suivi régulier, en visitant les foyers et établissements pour les inscrire dans cette démarche et améliorer la qualité du tri.

Plus de 700 professionnels bénéficient désormais du service de collecte en porte à porte !



LE PROGRAMME ECOSCOLA

Porté par le SYVADEC et mis en œuvre par le service du tri de la CCCB, le programme EcoScola permet aux écoles de réduire les déchets, de sensibiliser les élèves au développement durable, de mettre en place des actions concrètes telles que le tri des emballages, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage, etc.

Toutes les écoles du territoire intercommunal bénéficient du label EcoScola.

En 2024, plus de 200 enfants ont été sensibilisés, dont les élèves du collège Jean-Félix Orabona, à Calvi.



LES ÉTABLISSEMENTS ÉCO RESPONSABLES

En 2024, la CCCB a continué à valoriser les établissements professionnels éco-engagés du territoire.

Au-delà du tri sélectif, ces structures mettent en place des actions concrètes pour réduire leur impact environnemental : gestion des déchets, économies d'énergie, réduction des consommables, achats durables, etc.

La certification « Etablissement ECO – RESPONSABLE » a été créée pour reconnaître et promouvoir ces initiatives.

LA COLLECTE DE SAPIN

Une collecte exceptionnelle de sapins a été organisée après les fêtes. Les végétaux ont été broyés puis réutilisés dans les composteurs partagés du territoire intercommunal.



LA COMMUNICATION

La communication est un axe central du service :

- Création de supports visuels pédagogiques sur les consignes de tri ;
- Diffusion large via les réseaux sociaux et le site Internet de la CCCB ;
- Mise en place d'un service de rendez-vous en ligne pour l'enlèvement gratuit des encombrants, à domicile.

LA SEMAINE EUROPENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Une participation continue depuis 2016

En 2024, la CCCB a une nouvelle fois renforcé son engagement dans la SERD, en mettant en avant ses actions locales dans le cadre des Trophées SERD, avec une attention portée à la communication digitale, permettant de valoriser les initiatives menées sur le territoire, élargir l'audience au-delà des participants physiques, toucher un public varié grâce à une stratégie multi-supports (réseaux sociaux, QR codes, outils interactifs).



ATELIER “JOURNÉE FRUITÉE”

En partenariat avec le lycée polyvalent de L'Île-Rousse et sa filière hôtelière, les ambassadeurs du tri ont animé un atelier original de préparation de jus de fruits, à partir d'invendus fournis par des supermarchés locaux (Auchan Calvi, SPAR Calvi, Super U Calvi).

- Matériel mis à disposition** : centrifugeuses prêtées par la Recyclerie Créeative Solideria ;
- Atelier pédagogique** : sensibilisation à la valorisation des fruits non consommés ;
- Quiz interactif** sur le gaspillage alimentaire ;
- Guides pratiques** anti-gaspi accessibles via QR code recettes simples, conseils pour réduire les déchets alimentaires.



ÉCOLE PRIMAIRE DE LUMIO - SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Quatre classes de l'école ont participé à une action concrète, aux côtés des enseignants et du personnel de cantine.

Objectif : mesurer et réduire le gaspillage alimentaire à la cantine scolaire

- Mise en place d'un gâchimètre pour le pain non consommé,
- Collecte des restes de repas dans des bioseaux,
- Résultats : en moyenne 200 g de pain et 6 litres de biodéchets gaspillés par jour,
- Restitution en classe et quiz interactif sur les éco-gestes,
- Remise d'un « Diplôme de Héros Anti-Gaspi » à chaque élève



CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES

En lien avec les enjeux de la SERD, un concours de bandes dessinées a été organisé pour les élèves de 3^e autour du thème du gaspillage alimentaire.

Objectifs : valoriser la créativité, encourager l'expression citoyenne

Les meilleures productions ont été sélectionnées par un jury spécialement constitué, exposées et déployées en grand format sur les camions de collecte ; Une belle manière d'associer éducation artistique et transition écologique !

STAND DE SENSIBILISATION AU TRI

En novembre 2024, des stands d'information ont été installés dans les supermarchés Auchan et Super U de Calvi.

Au programme :

- Animation sur le tri sélectif, la réduction du suremballage, et les impacts des modes de consommation ;
- Echanges directs avec les clients pour expliquer les répercussions environnementales des habitudes d'achat.



EN BREF

Depuis 2016, le service du tri sélectif de la CCCB s'inscrit dans une dynamique continue d'amélioration, en cohérence avec les orientations environnementales de la Collectivité de Corse. En 2024, les actions menées témoignent d'une volonté forte d'ancrer la pratique du tri à la source dans les habitudes quotidiennes, aussi bien chez les ménages que chez les professionnels du territoire.

Les missions du service répondent pleinement aux exigences des lois AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), notamment celles de décembre 2023, qui imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets, la promotion du compostage et l'extension des collectes en porte à porte.

Dans cette perspective, la CCCB poursuit un double objectif :

- Réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles enfouies ;
- Valoriser toujours plus de déchets recyclables ou compostables, contribuant ainsi activement à l'économie circulaire.



La montée en puissance du tri sélectif sur le territoire (+61 % de taux de valorisation en 2024 soit le plus élevé de Corse selon le SYVADEC) confirme l'efficacité des actions de terrain, de la pédagogie auprès des publics, et de l'organisation logistique déployée.

Dans un souci constant de performance et d'équité territoriale, la CCCB poursuit le déploiement progressif du tri en porte à porte sur l'ensemble des communes membres, avec une généralisation visée à l'horizon 2026.

Par cette ambition claire, la Communauté de Communes affirme sa position de territoire pilote en matière de gestion des déchets, pleinement engagé dans la transition écologique et la réduction de l'enfouissement, au profit de solutions durables, solidaires et respectueuses de l'environnement



QUELQUES CHIFFRES



Service du tri sélectif COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

suivi annuel des pesées du tri sélectif en tonnes / Année 2024

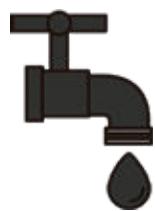
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Papier	8,70	11,86	10,68	12,78	11,00	9,9	10,7	11,8	12,4	10,6	10,5	8,6	129,6
Emballages	72,16	67,68	68,54	95,26	117,64	135,5	191,3	234,6	159,6	132,3	85,5	86,0	1446,2
Verre	55,02	49,44	52,38	84,06	131,76	153,1	230,0	275,5	177,0	107,6	60,6	49,4	1425,9
Carton	24,80	26,80	30,70	48,40	55,20	59,1	74,5	81,0	54,2	39,1	21,6	22,5	537,9
Biodechets	53,48	46,96	52,90	83,12	122,88	150,7	222,4	266,1	174,4	107,7	73,2	66,8	1420,5
Ordures Ménagères	228,76	227,96	256,38	305,3	358,32	362,9	485,3	553,8	373,4	305,4	230,1	212,8	3900,4
Total Service technique	442,9	430,70	471,6	628,9	796,80	871,2	1214,2	1422,7	951,1	702,8	481,5	446,2	8860,5
DEEE	25,0	16,5	21,9	25,3	16,5	18,6	20,6	17,0	17,4	21,4	19,3	14,2	233,7
Métaux	19,9	15,7	26,4	25,8	17,9	19,2	17,4	15,8	17,9	22,2	21,4	11,9	231,5
Végétaux	11,5	16,0	23,1	25,0	28,3	24,3	27,3	24,6	24,0	82,3	25,3	15,9	327,6
Bois	1,9	7,6	7,2	5,9	4,2	6,3	7,0	6,3	3,3	4,5	2,5	3,2	59,9
Meuble	32,0	35,4	35,7	59,2	49,2	48,2	44,8	46,0	46,4	65,1	53,4	35,2	550,6
Gravats	5,6	10,2	14,9	4,7	5,6	14,4	10,0	6,6	4,6	11,6	10,7	4,5	103,4
TV Valorisés	13,3	11,3	11,1	13,0	10,6	9,9	8,3	11,1	19,2	16,9	17,8	12,9	155,4
Pneus	0,7	5,4	4,3	0,2	4,1	0,3	0,3	0,3	3,1	0,3	0,2	0,5	19,7
Textiles	3,7	3,2	3,4	5,3	3,6	4,7	4,8	3,5	6,7	5,5	4,4	4,6	53,4
DDS	1,1	0,7	1,2	2,0	1,8	1,4	1,1	1,5	1,6	1,5	1,7	0,9	16,5
ABJ	0,0	0,4	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,6	0,1	2,0
ASL	0,1	0,0	0,6	0,8	0,3	0,9	1,3	0,6	0,7	0,1	1,6	0,5	7,5
PMCB	0,0	0,0	0,0	1,5	0,8	0,8	0,3	0,7	0,7	0,6	4,8	1,3	11,5
TV Non valorisable	1,9	5,3	6,6	9,4	5,1	4,8	8,1	11,1	4,3	2,3	1,7	1,30	62,1
Total Recyclerie	116,7	127,7	156,6	178,3	148,0	153,9	151,4	145,2	150,1	234,5	165,4	107,0	1834,8
Déchets Totaux	559,6	558,4	628,2	807,2	944,8	1025,1	1365,6	1567,9	1101,2	937,3	646,9	553,2	10695,3
% de Tri avec recyclerie	58,8%	58,2%	58,1%	61,0%	61,5%	64,1%	63,9%	64,0%	65,7%	67,2%	64,2%	61,3%	63,0%
% de Tri hors recyclerie	48,4%	47,1%	45,6%	51,5%	55,0%	58,3%	60,0%	61,1%	60,7%	56,5%	52,2%	52,3%	56,0%



COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

Pourcentage de tri sélectif dans les villages tests en 2024

	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Algajola	64,6%	72,1%	67,7%	79,1%	77,2%	77,0%	74,0%	73,3%	76,2%	66,0%	70,2%	69,0%	73,4%
Aregno	52,1%	69,6%	39,8%	41,1%	66,0%	72,1%	62,1%	58,8%	66,8%	68,1%	76,0%	74,8%	61,8%
Lavatoggio + Cateri	67,5%	68,1%	69,2%	75,4%	88,5%	81,6%	80,4%	76,7%	78,8%	76,9%	70,6%	70,8%	76,7%
Avapessa + Sant Antonino	61,5%	68,5%	80,2%	71,4%	78,1%	76,0%	80,5%	79,5%	80,9%	67,4%	78,3%	77,5%	76,4%
Lumio	64,8%	55,2%	66,4%	66,3%	65,3%	82,2%	67,6%	55,9%	63,9%	51,0%	57,5%	51,2%	62,6%
Zilia + Montegrosso	74,3%	78,9%	74,6%	77,4%	75,9%	77,5%	71,4%	77,6%	72,9%	78,7%	68,0%	66,6%	74,9%
Calenzana + Moncale	71,3%	72,3%	73,8%	79,9%	77,9%	77,2%	64,8%	68,0%	69,2%	63,7%	69,1%	67,2%	70,4%
Galeria + Manso	56,6%	73,7%	44,4%	64,5%	65,8%	68,6%	70,8%	58,0%	62,8%	50,9%	56,2%	59,0%	61,7%
Calvi	30%	28%	30%	33%	38%	43%	50%	54%	50%	48%	37%	38%	42,9%
Moyenne	60,4%	65,1%	60,7%	65,3%	70,3%	72,8%	69,1%	66,9%	69,1%	63,4%	64,8%	63,7%	66,8%



37

Diagnostics



15

Avis favorable sans
réserve



LE SPANC

service public d'assainissement non collectif

LES MISSIONS

Conformément à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, aux lois sur l'eau de 1992 et 2006, ainsi qu'aux arrêtés des 7 septembre 2009, 27 avril 2012 et 21 juillet 2015, le SPANC assure les missions suivantes :

Le recensement des installations : constitution et mise à jour d'une base de données des usagers disposant d'un système d'assainissement non collectif.

Le contrôle des installations existantes : diagnostic de conformité en lien avec la protection de l'environnement et la salubrité publique.

Le contrôle dans le cadre des ventes immobilières : diagnostic obligatoire si le dernier contrôle date de plus de 3 ans.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne réalisation des ouvrages.

L'information et accompagnement des usagers.

L'agent intercommunal en charge de la gestion de ce service, assure :

- Le suivi administratif des dossiers,
- La mise à jour des données techniques,
- La facturation des prestations,
- L'accueil et le conseil aux usagers,
- La coordination entre la CCCB et le prestataire CETA Environnement.



Marché attribué à : SARL CETA Environnement

L'année 2024 marque la quatrième année d'exploitation du service par CETA Environnement, sur les 14 communes de l'intercommunalité.

L'accord-cadre actuel arrivant à échéance le 30 novembre 2024, un nouveau marché a été lancé pour répondre aux besoins actualisés du service. Son attribution est prévue pour le début de l'année 2025.

LE BILAN D'ACTIVITÉ 2024

- **21 diagnostics de conception :**
 - 15 avis favorables
 - 6 avis favorables avec réserves (réserves levées si corrigées à la visite suivante)
- **5 diagnostics de bonne réalisation :**
 - 5 avis favorables avec réserves
- **11 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières :**
 - 9 installations non conformes (réhabilitation à prévoir, sans délai imposé ; nouveau contrôle dans 10 ans)

PRESTATAIRE ET NOUVEAU MARCHÉ

Ainsi, dans le cahier des charges, en plus de la réalisation des contrôles, le SPANC a notamment ciblé comme prestations à effectuer :

- Mise à jour de l'inventaire et de la base de données
- Révision du règlement de services



ÉTUDE RELATIVE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA CCCB, A L'HORIZON 2026



THOMAS NEUTS



THIBAULT OLIVARI



MARIE BERNADIN

28 NOVEMBRE 2023

Attribution du marché

L'étude a été confiée au groupement d'entreprises KPMG ADVISORY / GETUDES MEDITERRANÉE / Cabinet MARIE BERNARDIN, suite à la validation du Conseil communautaire lors de la séance du 28 novembre 2023.

Le marché a été attribué pour un montant de :

- 74 049 € TTC au titre de la tranche ferme (phases 1, 2 et 3),
- 34 624 € TTC pour la tranche optionnelle (phase 4).

4 JUIN 2024

Démarrage effectif de l'étude

Le démarrage effectif de l'étude a eu lieu le 4 juin 2024, lors d'une réunion technique de lancement au Complexe sportif Calvi-Balagne, en présence de M. le Président, des agents administratifs et techniques intercommunaux, ainsi que des membres du groupement d'études.

15 JUILLET 2024

Réunion de travail

Une réunion de travail s'est tenue le 15 juillet 2024 au complexe sportif, réunissant :

- Les services de la Communauté de Communes,
- Le bureau d'études (en visioconférence),

Les Maires et les services techniques concernés des communes membres

Cette réunion avait pour objectif d'expliquer la démarche de l'étude et de lancer la collecte documentaire nécessaire à l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic des services, constituant la phase 1.

OCTOBRE 2024

Visite sur le terrain

Une visite sur le terrain s'est tenue durant la dernière semaine d'octobre 2024, en présence de M. OLIVARI, représentant du groupement d'études.

Ce dernier a rencontré les élus et les référents "Eau potable et Assainissement" dans les mairies concernées afin de :

- Compléter la collecte d'informations : RPQS, grands livres et budgets, état de l'actif, rôle, données de l'assiette (abonnés / volumes facturés),
- Récupérer les délibérations tarifaires récentes,
- Recueillir les avis SATESE,
- Effectuer une visite des installations techniques.

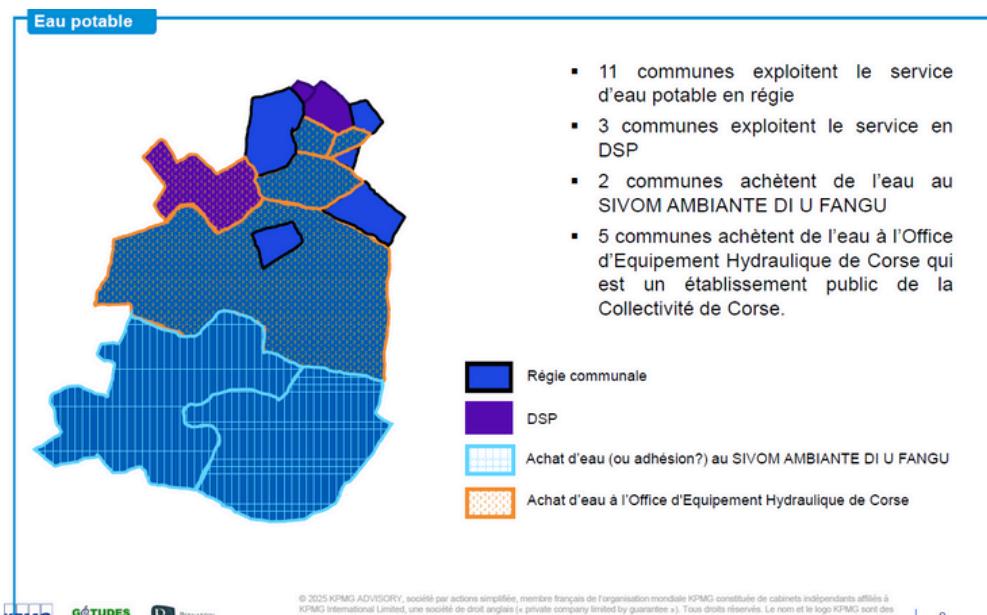
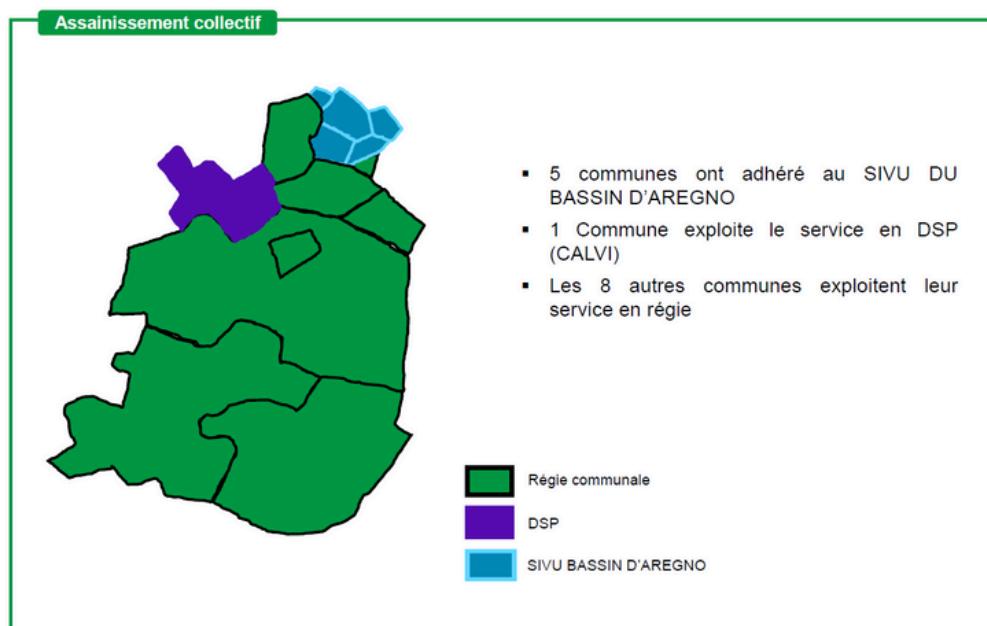
GOUVERNANCE ET SUITES DE L'ÉTUDE

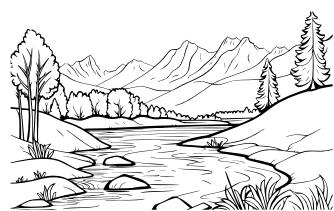
- Les Comités Techniques (COTECH) et de Pilotage (COPIL) de fin de phase 1 sont prévus au 1^{er} trimestre 2025.

Cette étude s'inscrit dans un contexte législatif en évolution.

En effet, en octobre 2024, l'ancien Premier ministre Michel BARNIER a annoncé la fin du caractère obligatoire du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes et d'agglomération à l'horizon du 1er janvier 2026.

Cette annonce a été suivie du dépôt d'une proposition de loi, le 29 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, visant à abroger l'obligation de transfert de ces compétences.





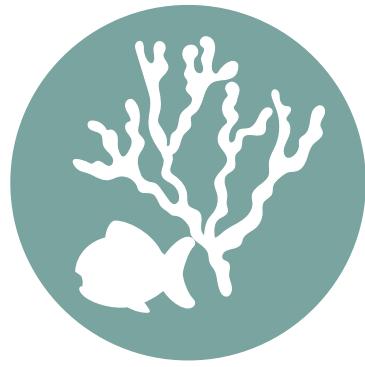
15

Masses d'eau



4

Rivières



LA GEMAPI

gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques inondation

La prévention des inondations fluviales et des submersions marines constitue un enjeu majeur à l'échelle nationale comme locale. Elle vise à limiter quatre types de dommages :

- Les atteintes aux personnes,
- La détérioration des écosystèmes,
- Les impacts sur l'environnement,
- La dégradation du patrimoine culturel.

UN TERRITOIRE RICHE EN RESSOURCES HYDRAULIQUES

La Communauté de Communes Calvi-Balagne s'étend sur 562 km² et comprend 15 masses d'eau identifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) :

- Le Fango
- La Figarella
- Le ruisseau de Frintogna
- U Fiume Seccu
- Le ruisseau de Piano
- Le ruisseau de Marsulinu
- Le ruisseau de Perticatu
- Le ruisseau d'Eghina, U Fumicellu
- Le ruisseau de Teghiella, U Fiume Mulinu
- Le ruisseau de Tetti
- Le ruisseau de Lamarella
- Le ruisseau de Lioli
- Le ruisseau de Cavicchia
- Le ruisseau de l'Enferata, A Ronca
- Le ruisseau de Campu Longu, U Campianellu

PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2024

Depuis 2019, la CCCB bénéficie d'un partenariat avec la Collectivité de Corse, dans le cadre d'une convention d'assistance technique (SATE) pour :

- La protection des milieux aquatiques,
- La prévention des inondations,
- L'appui à la définition des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau (articles L.211-7 et L.215-15 du Code de l'environnement).

Cette convention a été renouvelée en 2024.

La compétence GEMAPI est obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

Aucune taxe GEMAPI n'a été perçue en 2024, le Conseil communautaire ayant décidé de suspendre sa mise en œuvre en attendant la finalisation de l'étude et la définition d'un plan d'actions concret.

ÉTUDE DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'EXERCICE OPÉRATIONNEL DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Afin de définir les conditions d'exercice opérationnel de la compétence GEMAPI, une étude de territoire a été lancée en 2022, confiée au bureau d'études SOCOTEC.

Objectifs :

- Avoir une vision globale des enjeux liés à GEMAPI,
- Définir une organisation adaptée (financière, humaine, juridique),
- Programmer un plan d'action pluriannuel basé sur un diagnostic territorial,
- Mettre en œuvre une gestion différenciée par bassin versant, pour préserver ou restaurer les cours d'eau, zones humides, faune et flore,
- Identifier des actions prioritaires, notamment en prévention des inondations.

En 2024, un nouvel agent a pris ses fonctions en février et a repris le suivi de l'étude. Il a notamment organisé les réunions des comités technique et de pilotage pour finaliser la 1re phase : état des lieux et diagnostic.





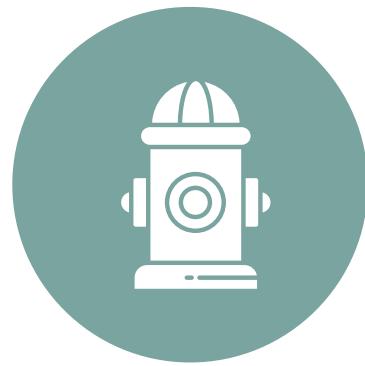
25

Citernes et bâches souples



480

Hydrants contrôlés



DFCI / DECI

Défense des forêts contre l'incendie Défense extérieure contre les incendies

LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DFCI EN 2024

Dans le cadre de sa politique de prévention des incendies, la Communauté de Communes Calvi-Balagne poursuit en 2024 le contrôle annuel des 25 points d'eau DFCI, répartis sur l'ensemble de son territoire.

Ces équipements, citernes ou bâches souples, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les feux de forêt, notamment en assurant un accès rapide à l'eau pour les services d'intervention.

Le contrôle comprend :

- Une visite sur site de chaque installation,
- La vérification du niveau de remplissage en eau,
- Le démaquisage autour des équipements pour garantir leur accessibilité,
- Un état des lieux technique de chaque point d'eau,
- L'identification des travaux de maintenance à programmer.

Ce travail de suivi rigoureux permet d'assurer la fonctionnalité permanente des infrastructures et de garantir la sécurité des zones sensibles, en particulier en période de risque élevé.



L'INSTALLATION D'UNE CUVE EN INOX

Le travail initié en 2023 en collaboration avec le Conservatoire du littoral et le SIS 2B a permis l'installation d'une cuve inox de 30 m³ au lieu-dit Bocca Serria, piste du Sémaphore de Cavallu sur la commune de Calenzana. Cette cuve initialement installée sur la commune de LUMIO a été déplacée et remplacée par un poteau incendie à la demande de la commune.



LE PROGRAMME DE RÉPARATIONS ET REMPLACEMENTS

En 2024, à la suite des détériorations constatées (usure naturelle ou actes d'incivisme tels que vols de pièces, tirs sur panneaux...), la Communauté de Communes a lancé un marché public de remise en état des équipements DFCI.

Ce marché est structuré en trois lots distincts pour garantir la réactivité et la compétence technique des prestataires, tout en respectant les normes du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse.

Lot	Objet	Attributaire	Montant HT de l'accord-cadre
Lot 1	Fourniture ou remplacement de pièces d'usage sur équipements DFCI	SARL COMEC	30 000 €
Lot 2	Pose, dépose ou remplacement de la signalétique	GRAPHICOM	35 000 €
Lot 3	Pose, dépose ou remplacement de barrières et clôtures	PES	35 000 €

LA DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES (DECI)

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) repose sur un réseau de poteaux et bouches incendie (hydrants) répartis sur l'ensemble des 14 communes de la Communauté de Communes Calvi-Balagne. Ces équipements sont essentiels pour garantir une réactivité optimale des services de secours en cas d'incendie.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dispositifs doivent faire l'objet d'un entretien annuel rigoureux, incluant :

- Le contrôle de l'alimentation en eau,
- La mesure du débit et de la pression,
- La vérification du bon fonctionnement des dispositifs,
- La lubrification des mécanismes,
- Le nettoyage et la sécurisation des abords.



En 2024, près de 480 hydrants ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Cette opération a été confiée à la société S.M.M.I, prestataire mandaté par la Communauté de Communes.

Ce travail de contrôle permet d'assurer la fiabilité et la performance du réseau DECI, indispensable à la sécurité des biens et des personnes

La Communauté de Communes assure, en lien étroit avec les préventionnistes du SIS 2B, la réalisation des ouvrages DECI, tels que les poteaux et bouches incendie, indispensables à la sécurité des habitations et à la lutte contre les incendies.

En 2024, le service en charge de cette compétence, à la CCCB, a poursuivi la mise à jour de la numérotation des hydrants sur le territoire.

Chaque équipement doit être identifié par un numéro unique, attribué par le SIS 2B. Des écarts entre les bases de données de la CCCB et du SIS 2B avaient été relevés et nécessitaient une mise en cohérence.

Une réunion technique s'est tenue le 27 novembre 2024 dans les locaux du Groupement Territorial de Balagne, en présence :

- Des services de la CCCB,
- Du SIS 2B,
- Du prestataire S.M.M.I.

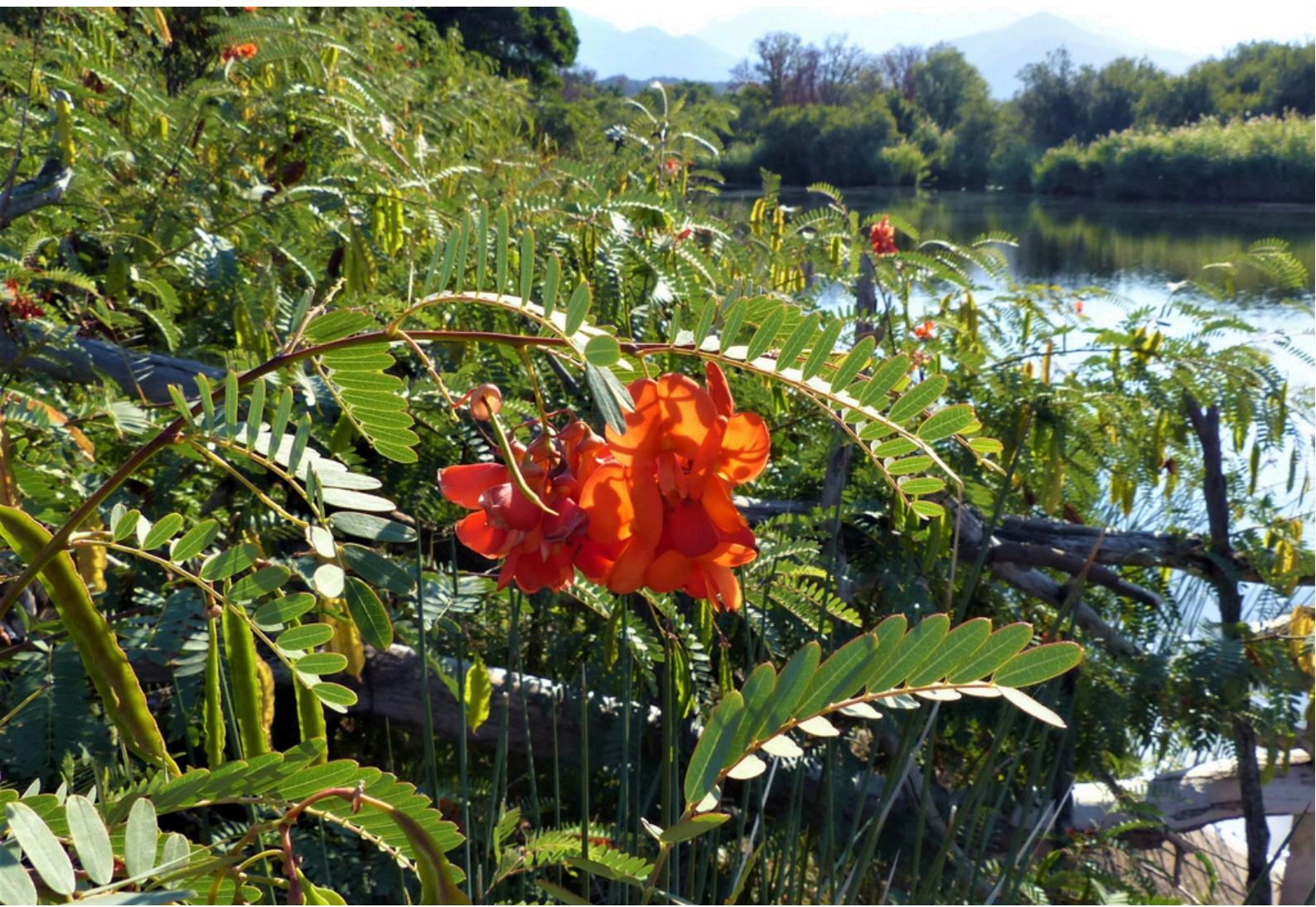
Cette rencontre a permis :

- De faire un point d'étape sur les écarts relevés,
- D'échanger sur les difficultés techniques rencontrées sur le terrain,
- D'obtenir un accès officiel à la cartographie OpenSIS2B pour les services compétents de la CCCB, facilitant ainsi la gestion, la mise à jour et le suivi des équipements incendie.

Récapitulatif des dépenses engagées dans le cadre des compétences DECI et DFCI, en 2024, sur les communes membres de la CCCB :

COMMUNES MEMBRES DE LA CCCB	NATURE DE LA DÉPENSE
ALGAJOLA	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
AREGNO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
AVAPESSA	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
CALENZANA	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)

COMMUNES MEMBRES DE LA CCCB	NATURE DE LA DÉPENSE
CALVI	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
CATERI	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
GALERIA	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
MANSO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
MONCALE	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
MONTEGROSSO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
SANT ANTONINO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
ZILIA	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
LAVATOGGIO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)
LUMIO	Hydrants (maintenance-travaux-installation)
	DFCI (maintenance-travaux-installation)



2

Écogardes durant la période estivale.



1

Site classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO depuis 1977.



4

Épisodes de crue



Le site **NATURA 2000** rivière et vallée du Fango



Le site Natura 2000 « Rivière et Vallée du Fango » (FR9400577), classé en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 1998 au titre de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats, faune, flore », bénéficie également d'une reconnaissance internationale en tant que Réserve de biosphère UNESCO depuis 1977.

La Communauté de Communes Calvi – Balagne en assure la maîtrise d'ouvrage depuis sa désignation comme structure animatrice le 24 mai 2016. La présidence du Comité de pilotage (Copil) est confiée au Maire de Galeria.

L'animation est assurée par un agent de la CCCB, depuis mars 2024 par un agent titulaire, à mi-temps.

Sa mission principale en 2024 consiste à finaliser la révision du Document d'Objectifs (DOCOB) et à en garantir sa mise en œuvre.

Une attention particulière est portée à l'impact des changements climatiques, avec une volonté affirmée d'intégrer la réversibilité des décisions politiques et l'adaptabilité du plan de gestion.

Objectifs de développement durable	N°	Intitulé de l'action
Animation et vie du site	AN1	Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs du site
Gestion et Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	GC1	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts et semi-ouverts
	GC2	Développer une gestion durable des milieux forestiers
	GC3	Conservation des populations de Cistude d'Europe
	GC4	Préservation et création de réseaux bocagers
	GC5	Limitation du développement de certaines espèces exotiques envahissantes végétales
	GC6	Maîtriser les accès au site et mis en défens des zones sensibles
Suivi et amélioration des connaissances	SC1	Suivi de la Cistude d'Europe et identification des sites de ponte
	SC2	Suivi du Petit rhinolophe et de ses gîtes
	SC3	Suivi de la qualité biologique du Fango et de ses affluents
	SC4	Etude sur la dispersion du Murin de Capuccini et recherche de colonies
	SC5	Recherche de gîtes à Murin de Corse
	SC6	Suivi du Mouflon de Corse et des mammifères terrestres
	SC7	Etude sur l'état de conservation des amphibiens
	SC8	Etudes scientifiques sur la Truite de Corse et suivi des populations
	SC9	Etude sur l'état de conservation des populations d'insectes
	SC10	Veille environnementale sur les espèces exotiques envahissantes animales
	SC11	Inventaire de la flore patrimoniale
Valorisation, Communication et sensibilisation	VC1	Sensibiliser les usagers (rivierains, propriétaires, touristes, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs) sur les enjeux du site et les bonnes pratiques pour la préservation de la faune et de la flore
	VC2	Sensibilisation des scolaires

LA RÉVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La révision du DOCOB, initiée en 2021 et confiée au bureau d'études Biotope Corse, a connu plusieurs reports. La phase I (état des lieux et diagnostic) a débuté en janvier 2022 avec des inventaires de terrain réalisés au printemps 2022.

Le Comité de pilotage, réuni pour la première fois en octobre 2023, a permis de relancer la dynamique malgré des délais contraints et l'interruption liée au changement d'animateur début 2024.

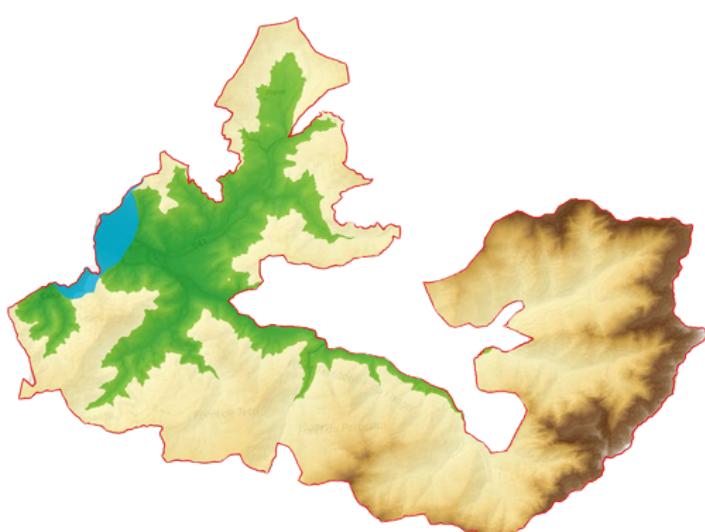
Le Tome 1 du DOCOB a été validé le 22 mai 2024. La révision du Tome 2 (enjeux écologiques, objectifs de gestion, fiches actions) a ensuite été engagée avec :

- Quatre groupes de travail thématiques (Montagne, Plaine, Littoral),
- Une sortie terrain en octobre 2024,
- Deux Comités de pilotage prévus pour la validation finale.

Calendrier des étapes clés :

- GT Montagne : 12 juin 2024
- GT Plaine : 17 juillet 2024
- GT Littoral : 5 septembre 2024
- Visite de terrain : 14 octobre 2024
- Présentation du Tome 2 : 11 mars 2025
- Validation finale du DOCOB : 24 mars 2025

L'élaboration du nouveau DOCOB intègre les dispositions de la loi 3DS (2022), marquant la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 au profit de la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} janvier 2023. Le service dédié de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) accompagne désormais les acteurs locaux. La DREAL conserve pour sa part des compétences régaliennes.



LA GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

LE SENTIER DES MÉSANGES BLEUES DANS LA FORÊT DE PIRIU

Inauguré en 2019, ce sentier pédagogique de 1,2 km est fermé entre le 20 mars et le 5 juillet pour respecter la période de reproduction des oiseaux. Il contribue à faire découvrir le patrimoine forestier de la vallée du Fango.

LA CISTUDE D'EUROPE

Espèce emblématique et protégée, la Cistude bénéficie d'un habitat favorable au niveau du barrage de Tavulaghju. Des actions de gestion sont envisagées pour contrer les menaces comme la fermeture des milieux ou la dégradation des corridors écologiques :

- Création de trouées dans le maquis,
- Entretien des milieux ouverts par débroussaillage et pâturage,
- Régulation de l'usage du kayak dans le delta du Fango.



LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VÉGÉTALES (EEE)

Un plan de lutte stratégique contre les EEE végétales du bassin versant du Fango a été établi en 2023 par Aquabio. L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), identifié comme menace pour les yeuseraines, a fait l'objet d'un arrachage manuel suivi en 2024 par les écogardes. Un suivi hivernal a confirmé l'absence de reprise végétative.



CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHIROPTRÈS

Les inventaires récents ont permis d'identifier de nouvelles espèces de chauves-souris (Pipistrelle pygmée, Oreillard montagnard, Murin de Corse). Des sites de chasse et de transit sont suivis régulièrement. Cependant, la dégradation des gîtes traditionnels (pagliaghji) reste préoccupante.



LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ANIMALES (EEE) : LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'ÉCREVISSE DE LOUISIANE DANS LE DELTA DU FANGO

Une population d'écrevisses de Louisiane est présente dans le delta. Un protocole de veille est en préparation. Une attention accrue est portée au crabe bleu, espèce émergente mais encore absente du site.



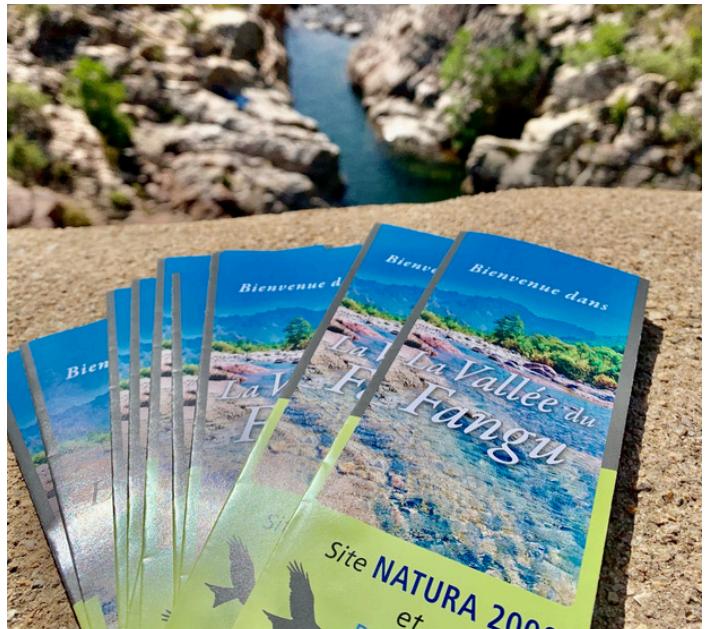
LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Des actions de communication grand public sont menées à travers les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et la distribution de dépliants informatifs durant la saison estivale.

Une journée d'information organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse a permis de sensibiliser les agents d'accueil touristiques à la pression anthropique estivale et au dispositif expérimental « Territoire Zéro Déchet ».

C'est une première expérimentation au sein d'une zone Natura 2000 à forte affluence touristique, avec une collaboration entre les ambassadeurs du tri sélectif et les écogardes, pour la sensibilisation à la protection du site et à la gestion des déchets. Des panneaux informatifs seront installés afin de sensibiliser les usagers du site de l'interdiction formelle de laisser leurs déchets sur le site.

Les agents d'accueil des Offices de tourisme intercommunaux doivent sensibiliser et informer les visiteurs sur la fragilité du milieu naturel et communiquer au sujet des règles de bonne conduite.



MISSION D'ÉCOGARDE - SAISON ESTIVALE

La mission des écogardes, recentrée sur juillet et août, s'est déroulée selon une organisation rigoureuse :

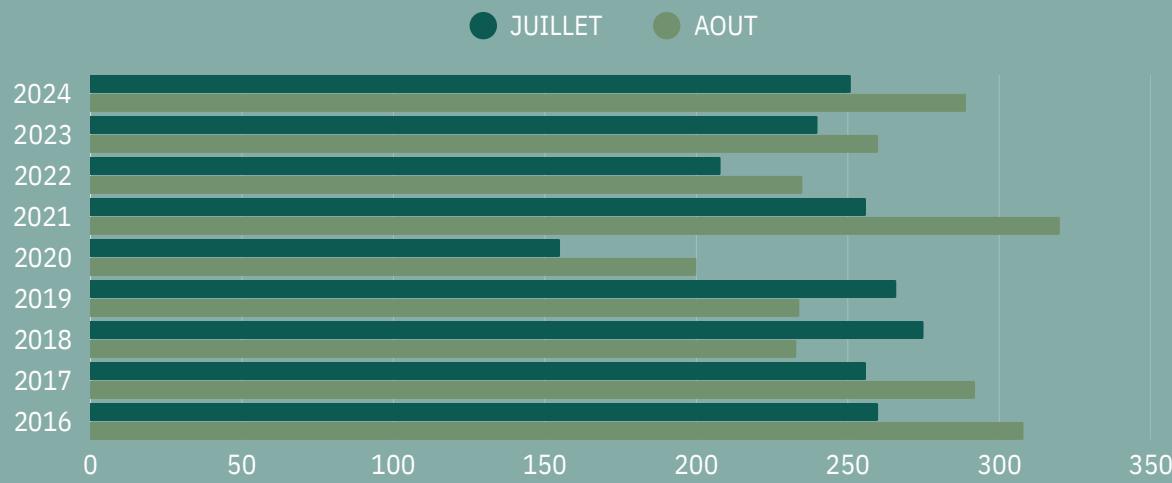
- Sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales sur les sentiers et aires de baignade ;
- Comptage des véhicules pour évaluer la fréquentation ;
- Lutte contre les EEE, notamment arrachage de l'ailante deux fois par semaine ;
- Entretien des toilettes à lombricompostage sur les aires de Treccia et Ponte Vecchju.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE MOYENNE (À 14H) EN 2024

- Juillet 2024 : 251 véhicules
- Août 2024 : 289 véhicules

→ En augmentation par rapport à 2023 (respectivement 240 et 261 véhicules).

• MOYENNES DE FRÉQUENTATION - VALLÉE DU FANGO



GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ DES SITES

Les écogardes ont assuré un nettoyage régulier des sentiers longeant la rivière ainsi que des abords du delta du Fango. Le volume de déchets collectés est resté faible, malgré une fréquentation en hausse par rapport à 2023, traduisant une amélioration notable des comportements.

Cette tendance positive semble être le résultat des actions de sensibilisation menées autour du dispositif « Vallée du Fango, Territoire Zéro Déchet », désormais bien identifié par les visiteurs.

Les campagnes de ramassages des déchets attestent un changement de comportement des visiteurs une amélioration du comportement des usagers. Le message des écogardes est globalement bien perçu.

TOILETTES À LOMBRICOMPOSTAGES – AIRES DE TRECCIA ET PONTE VECCHJU :

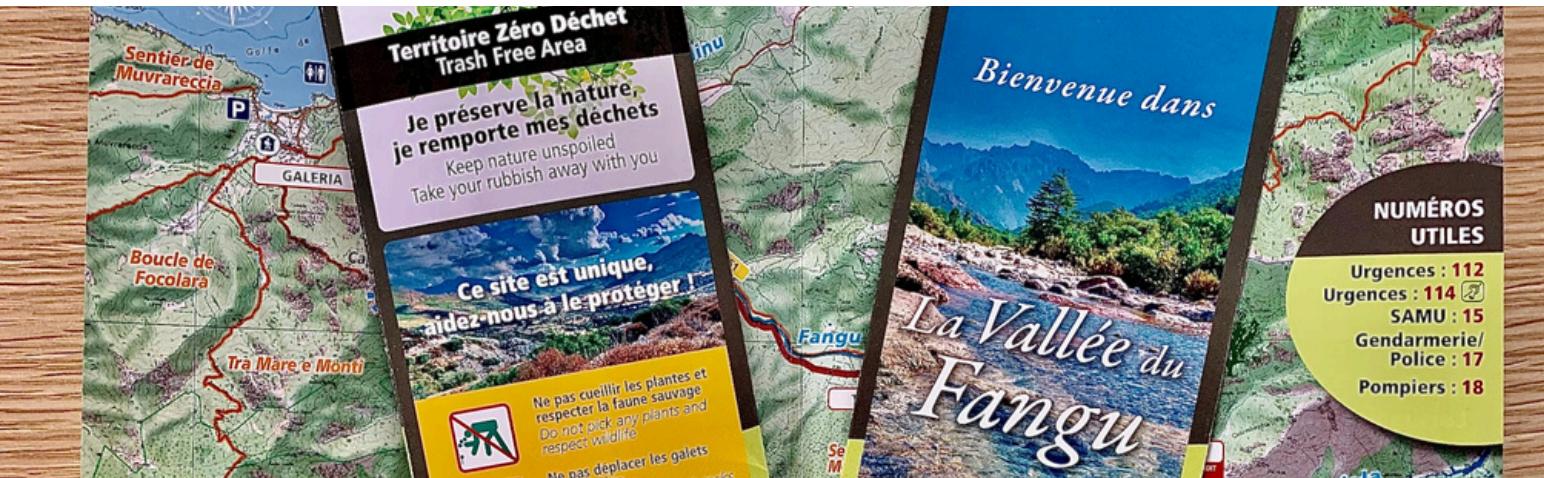
Les toilettes sèches à lombricompostage de l'aire de Treccia ont été mises en service du 1er juillet au 31 août 2024, leur entretien quotidien étant assuré par les écogardes de la Communauté de Communes Calvi-Balagne.

En dépit d'une ouverture prolongée après les heures de service (grâce à une utilisation globalement respectueuse des usagers), plusieurs incidents ont été relevés :

- Dès le deuxième jour d'ouverture, une intervention technique a été nécessaire.
- En juillet, un seul nettoyage intensif a été requis en raison d'une accumulation inhabituelle de salissures.
- En août, une augmentation des dépôts d'ordures ménagères a été constatée dans les poubelles des toilettes.

 Remarque importante : l'usage de sacs poubelles noirs dans les petites corbeilles semble encourager les dépôts d'ordures domestiques. Il est recommandé de les proscrire à l'avenir pour éviter cet effet induit.

Les cuves des toilettes situées à Treccia et Ponte Vecchju ont été vidangées le 19 août 2024 par une entreprise mandatée par le SIVOM.



GESTION DES RISQUES NATURELS

RISQUE INCENDIE - ÉTÉ 2024

Durant le mois de juillet, aucune fermeture de massif n'a été prononcée par arrêté préfectoral pour risque incendie, et aucune évacuation de la rivière pour cause de crue n'a été nécessaire.

En **juillet**, le territoire a connu :

- Trois jours de canicule de niveau jaune,
- Un jour de canicule de niveau orange,
- Un jour de vigilance orange pour risque incendie.

En **août**, trois journées ont été placées en vigilance incendie orange. Afin de prévenir les risques et informer les visiteurs, des panneaux de signalisation clignotants ont été installés à des points stratégiques :

- à la sortie de Calvi
- au pont des Cinq Arcades à Galeria
- en face de la Ciucciarella
- à l'entrée de la Vallée

Ces dispositifs visaient à alerter les visiteurs dès leur arrivée et à limiter l'afflux dans la vallée lors des épisodes de forte chaleur.

Toutefois, plusieurs panneaux ont fait l'objet d'actes de vandalisme ou de dégradation, limitant temporairement leur efficacité.

RISQUE DE CRUES - AOÛT 2024

La rivière du Fango a connu quatre épisodes de crue au cours du mois d'août :

- 5 août
- 16 août
- 28 août
- 29 août

Deux crues ont nécessité l'évacuation des usagers de la rivière :

- Le 5 août, une opération coordonnée a permis d'évacuer cinq personnes coincées et d'assister une quinzaine d'autres pour traverser la rivière en sécurité, avec l'aide des réservistes du 2^e REP, des pompiers, des forestiers-sapeurs et de la gendarmerie de Galéria.
- Le 28 août, l'évacuation a été assurée par la gendarmerie, l'ONF, les sapeurs forestiers et les deux écogardes présents sur site.

Ces interventions ont permis d'éviter tout incident grave, démontrant l'efficacité de la coordination entre les services engagés.



- Finalisation du DOCOB (Tome 2 et validation).
- Renforcement du suivi écologique (Cistude, chiroptères, EEE).
- Suivi des foyers EEE éradiqués sur 5 ans.
- Pérennisation du dispositif écogardes et de la stratégie « Territoire Zéro Déchet ».
- Adaptation aux changements climatiques intégrée dans les objectifs de gestion.

L'année 2024 a confirmé la résilience et l'adaptabilité du dispositif de gestion des risques dans la vallée du Fango. Malgré plusieurs épisodes critiques (crues, canicules, incendies), les interventions coordonnées des services (forces de l'ordre, secours, écogardes) ont permis de préserver la sécurité des visiteurs et de maintenir un niveau de propreté satisfaisant sur l'ensemble du site.





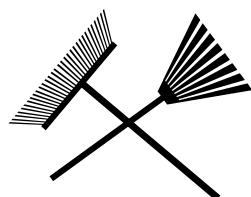
168 km

De sentiers pédestres



80 km

De sentiers VTT



22 km

De sentiers entretenus



LES SENTIERS de randonnées

Depuis 2020, la CCCB assure directement la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des sentiers de randonnée sur les 14 communes de son territoire. Ce réseau comprend :

- 168 km de sentiers pédestres.
- 80 km de sentiers VTT.

Ces parcours sont inscrits au Schéma territorial de randonnée de Balagne et intégrés au Plan territorial des itinéraires de promenades et de randonnées (PTIPR) de la Corse.

Répartition des compétences :

- CCCB : Entretien des sentiers.
- Collectivité de Corse : Uniformisation de la signalétique et du balisage.

L'ENTRETIEN DES SENTIERS

Des interventions ont été menées par les agents du service des espaces verts de la CCCB ou des prestataires extérieurs.

Entretien en régie directe :

Réalisation par les deux agents des Espaces Verts (hors périodes de congés, intempéries ou autres missions) :

- Boucle d'Occi : 4 km
- Boucle d'Algajola : 6 km
- Sentier de la Revellata : 3 km
- Petite boucle de Montegrosso : 9 km

Au total : 22 km de sentiers entretenus en régie.

L'entretien comprend également la remontée des murs en pierres sèches, réalisée dans la majorité des cas par ces agents formés spécifiquement à cet effet.

Entretien par des prestataires extérieurs :

En complément des interventions réalisées en régie, plusieurs sentiers ont été entretenus en 2024 par des prestataires spécialisés, mandatés par la CCCB.

- Pieve d'Aregno
- Liaison Cateri – Avapessa
- Liaison Lavatoggio – Montemaggiore
- Liaison Zilia - Alzipratu
- Boucle de Petra Molla
- Boucle San Petru Cornimozzu
- Boucle Cassano – Muro – Zilia
- Boucle de Prunicciale
- Boucle de Focolara
- Sentier des mésanges à Piriu
- Boucle VTT n°8
- Liaison Lavatoggio-Salvi

L'INSCRIPTION AU PTIPR

En parallèle, la Collectivité de Corse poursuit les démarches liées à l'inscription des itinéraires au Plan Territorial des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PTIPR).

En 2024, cela s'est traduit par :

- La poursuite des relevés GPS des sentiers.
- Des études foncières menées sur le territoire des 14 communes.

Objectif :

- Uniformiser la signalétique sur l'ensemble des sentiers du territoire
- Remplacer les installations artisanales (palettes, portails rudimentaires, etc.) par des équipements conformes et durables

Une première étude a identifié 17 sentiers potentiellement éligibles à une inscription officielle au PTIPR.

Cette liste est évolutive et devrait s'enrichir au fil des études et validations.



Pour l'année 2024, la CCCB a inscrit un budget de 50 000 € consacré à l'entretien des sentiers. Environ 48 630 € ont été consommés, témoignant d'une gestion rigoureuse et d'un engagement effectif sur le terrain.

LA STATION DE TRAIL

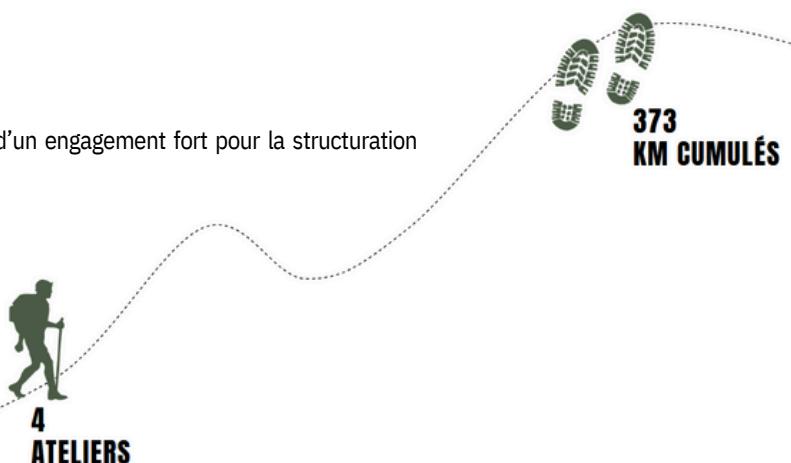
Dans le cadre de sa stratégie de développement des activités outdoor et de promotion du tourisme durable, la CCCB, en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal, a inauguré sa Station de Trail Calvi-Balagne.

Ce nouvel espace est dédié à la pratique du trail et de la marche nordique, offrant aux habitants comme aux visiteurs, un environnement structuré, balisé et adapté à tous les niveaux.

Objectifs du projet :

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire intercommunal
- Valoriser les sports de pleine nature
- Encourager la pratique sportive pour tous

→ Un projet financé à 80 % par le Comité de Massif, témoignant d'un engagement fort pour la structuration d'une offre touristique durable.



L'inauguration a eu lieu le lundi 10 juin 2024, en présence des élus de la CCCB, des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs locaux.

L'événement a été parrainé par M. Lambert Santelli, recordman du GR20 et figure emblématique du trail.



RÉSEAU "ON PISTE" VOYAGE DE PRESSE - ROSSIGNOL

La CCCB rejoint désormais le réseau national "On Piste" du Groupe Rossignol, qui fédère les destinations engagées dans les Stations de Trail.

Ce réseau offre :

- Une visibilité accrue à l'échelle nationale et européenne
- Des outils numériques et cartographiques pour les pratiquants
- Un cadre de qualité certifié, garantissant sécurité et accessibilité

Dans le prolongement du lancement de la Station de Trail Calvi-Balagne, la Communauté de Communes Calvi-Balagne en partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal (OTI), a organisé en octobre 2024 un voyage presse en collaboration avec le Groupe Rossignol.

Cet événement a permis d'accueillir des journalistes spécialisés dans les sports outdoor, des créateurs de contenu influents ainsi que des experts en trail et marche nordique.

Objectifs de l'opération :

- Promouvoir la Station de Trail Calvi-Balagne à l'échelle nationale et européenne
- Valoriser les parcours et équipements proposés
- Renforcer l'image de la région comme destination incontournable du trail et du tourisme nature



Au programme : découvertes des parcours emblématiques, échanges avec les acteurs locaux, immersion dans le territoire et ses richesses naturelles, culturelles et gastronomiques.



En 2024, la CCCB a initié un projet ambitieux de maillage des sentiers de randonnée visant à relier l'ensemble des communes de l'intercommunalité le long d'un axe Nord-Sud, d'Algajola à Manso.

Objectif du projet :

Créer une grande traversée pédestre intercommunale, permettant de circuler entre les villages via les chemins de randonnée, tout en valorisant le patrimoine, le foncier communal et les sentiers historiques.

Afin d'identifier les tracés existants et potentiels, un important travail préparatoire a été mené :

- Analyse cartographique IGN et données issues de plateformes spécialisées en randonnée
- Collecte d'informations auprès des collectivités, associations locales et institutions
- Exploitation du cadastre napoléonien (1851–1892) couvrant les 14 communes du territoire
- Travail de terrain mené en collaboration avec le référent sentier de la Collectivité de Corse (CDC)

Ce cadastre ancien, superposé aux données foncières actuelles, permet d'identifier les sentiers d'usage public d'origine communale, qui sont inaliénables, car relevant du domaine public depuis le XIX^e siècle.

PROJET DE MAILLAGE AVEC AXE NORD-SUD DU TERRITOIRE

CONCERTATION ET PROCHAINES ÉTAPES :

- Une première présentation du projet a été faite aux élus du territoire, posant les bases d'une démarche collaborative.
- Chaque commune est désormais invitée à vérifier les tracés de sentiers présents sur son territoire.
- Une visualisation cartographique croisant cadastre napoléonien et cadastre moderne permettra d'identifier les emprises disponibles, de confirmer les continuités et de planifier les liaisons nécessaires.

Ce projet constitue un enjeu stratégique majeur, alliant cohérence territoriale, développement du tourisme durable et préservation du patrimoine rural.



PROJET DE SENTIER DE LIAISON GARE DU FIUME SECCU À CALENZANA

Dans le cadre de sa politique de mobilité douce et de valorisation des liaisons intercommunales, la CCCB porte un projet de chemin de randonnée accessible aux randonneurs et vététistes, visant à relier la gare de Lumio (Fiume Seccu) à la commune de Calenzana.

Objectifs du projet :

- Créer une liaison douce entre un point d'arrivée ferroviaire (gare) et un point d'entrée majeur du GR20 (Calenzana).
- Offrir un itinéraire sécurisé et balisé pour les usagers à pied et à VTT.
- Renforcer l'attractivité touristique de la vallée du Fiume Seccu et des villages traversés.

ÉTAPES ENGAGÉES EN 2024 :

1. Étude de tracés par la SAFER Corse :

La SAFER Corse a été mobilisée pour réaliser une analyse prospective visant à identifier plusieurs tracés possibles sur le secteur.

L'étude s'est appuyée sur des photos satellites ainsi que le cadastre des communes concernées.

Une réunion de présentation s'est tenue en octobre 2024, en présence des élus des communes de Calvi, Lumio, Montegrosso et Calenzana.

À cette occasion, les tracés proposés ont été détaillés, et un itinéraire préférentiel a été retenu à l'issue des échanges.

2. Prospections de terrain et contacts fonciers :

- Des sorties de terrain ont été engagées pour valider la faisabilité physique des tracés.
- Des contacts ont été établis, via les communes, avec les propriétaires de parcelles privées concernées.
- Des conventions de passage sont en cours de négociation afin d'assurer la continuité de l'itinéraire.

3. Adaptation du tracé en fonction des accords fonciers :

En cas de refus de passage, des alternatives sont envisagées, toujours dans un souci de continuité, de sécurité et de respect de la propriété privée. Ce projet s'inscrit pleinement dans les dynamiques de mobilité durable, de valorisation des infrastructures ferroviaires, et de promotion d'un tourisme éco-responsable, connecté au territoire.



1619

Entreprises implantées
sur le territoire
intercommunal



6

Transactions réalisées
dans la ZA Cantone



LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE

Située sur la commune de Calvi, la Zone d'Activités de Cantone constitue un pôle économique majeur de la microrégion. Elle regroupe aujourd'hui près d'une cinquantaine d'entreprises, essentiellement actives dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie, et a permis la création d'environ une centaine d'emplois directs.

Le développement et la gestion de cette zone s'articulent autour de deux objectifs prioritaires :

- Renforcer l'attractivité économique du site,
- Optimiser son fonctionnement au quotidien.

Dans cette optique, la CCCB met en œuvre un ensemble d'actions ciblées :

- Accompagnement des entreprises implantées,
- Amélioration des infrastructures (éclairage public, signalétique, voirie, aménagements paysagers),
- Valorisation de l'image du site auprès des acteurs économiques et institutionnels.

En 2023, la commercialisation de la tranche 3 de la zone a été activement engagée, donnant lieu à plusieurs délibérations du Conseil Communautaire en faveur de la vente de parcelles. Ces ventes ont été encadrées par un cahier des charges rigoureux, garantissant la cohérence des implantations avec les ambitions de développement du territoire.

Ces démarches s'inscrivent pleinement dans la volonté de la CCCB de faire de la Zone d'Activités de Cantone un levier structurant pour l'essor économique local, au service d'un tissu d'entreprises durable, diversifié et compétitif.

Consultation pour un diagnostic d'éclairage public dans la Zone d'Activités de Cantone - Entreprise EIB

La Communauté de Communes a engagé une consultation en 2024 en vue de réaliser un diagnostic complet de l'éclairage public sur l'ensemble de la Zone d'Activités de Cantone.

Cette étude a pour but de recenser les défaillances techniques limitant l'efficacité de l'éclairage public (zones peu ou mal éclairées, mauvaise visibilité des entreprises, sécurité lors des déplacements etc.).

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic technique des installations existantes et identifier les points défaillants ou sous-performant
- Évaluer les coûts et solutions techniques pour la réparation et la modernisation du réseau.
- Déterminer des pistes d'amélioration pour optimiser l'efficacité énergétique et la durabilité du système d'éclairage.
- Proposer un plan d'action phasé pour une mise en œuvre progressive en fonction des priorités et du budget disponible.

LA COMMERCIALISATION DES LOTS

LOT	SURFACE	ACQUEREUR	DESCRIPTION
15 à 20	6 958	SCI IMPERIO IMMOBILIERE	WELDOM
25-00	1 140	SCI SOLIS	CARROSSERIE CALVASE
8	1 744	SCI FAB & J	LABORATOIRE CULINAIRE
6	2 994	SCI ATOM	MESSAGERIE DE BALAGNE
26-03	711	SCI CD IMMOBILIER	COMMERCE DE GROS
24	1 544	SCI VAMS	BLANCHISSERIE PRESSING



160

Publications sur les
réseaux sociaux



3

Sites Internets



LA COMMUNICATION

LE SERVICE COMMUNICATION

Un nouveau service pour une communication modernisée

Créé en janvier 2024, le nouveau service communication a pour ambition de valoriser les actions de la collectivité, renforcer le lien avec les habitants et les partenaires du territoire, et promouvoir l'image de la Balagne à travers une communication claire, cohérente et accessible. La CCCB s'est dirigée vers la création de ses réseaux sociaux pour toucher davantage son public en temps réel et avec des canaux de diffusions modernes.



Site Internet

En collaboration avec l'agence *Les Éditions Corses*, les fondations d'un outil de communication moderne, intuitif et adapté aux usages numériques ont été posées.

L'objectif : faciliter l'accès aux services et aux actualités de la collectivité, tout en mettant en lumière les compétences et projets portés par la CCCB. Le nouveau site Internet, pensé pour être accessible à tous, sera mis en ligne courant 2025.

Dans cette continuité, le site dédié à la Salle de spectacle - également développé avec Les Éditions Corses - a été lancé en septembre 2024, à l'occasion de l'ouverture de la saison culturelle.



Lancement des réseaux sociaux

Parallèlement, des comptes Facebook et Instagram ont été créés pour développer une communication de proximité, plus directe et réactive. Dès les premières semaines, une stratégie éditoriale a été déployée, avec des rubriques régulières telles que :

- « Le Tri c'est oghje »
- « Un chiffre, une action »
- « Focus » sur les communes, événements
- Les services publics intercommunaux



En complément de ces actions structurantes, le service communication a assuré, tout au long de l'année, la création et la diffusion de nombreux supports :

- Affiches
- Publications web
- Visuels pour les réseaux sociaux
- Contenus destinés aux autres services de la CCCB

> Résultat : une communauté d'abonnés en constante augmentation et une relation directe renforcée, avec la population locale.

L'ensemble de ces productions a été réalisé en interne, contribuant à instaurer une dynamique positive et fédératrice.



30 926
VISITES



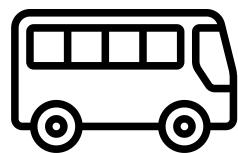
+ 10 000
INTÉRACTIONS

160
PUBLICATIONS

CHIFFRES CLÉS

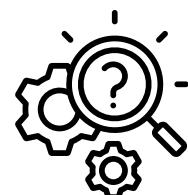
@comcomcalvibalagne
1.5 K followers

Communauté de communes Calvi - Balagne - CCCB
2.4 K J'aime • 2,7 K followers



5

Lignes de navette
intercommunale



2

Études en cours

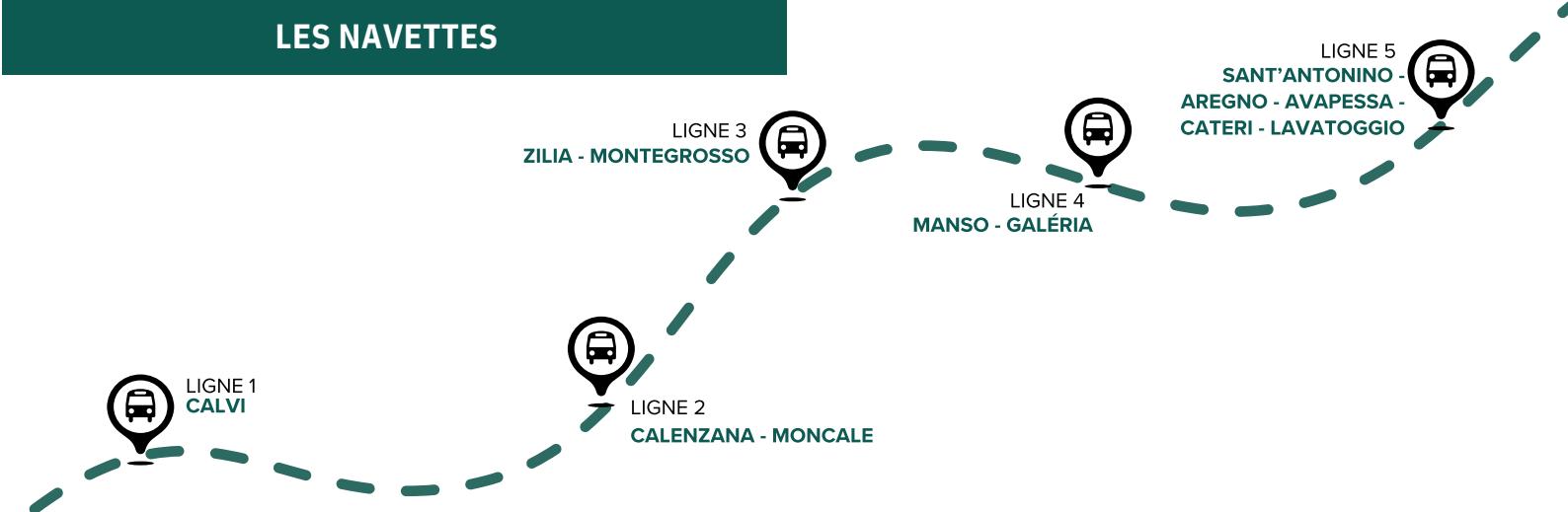


LA MOBILITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la CCCB a officiellement endossé le rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Cette prise de compétence a été actée par la délibération n°210310 du 25 mars 2021. À ce titre, la CCCB est désormais compétente pour organiser, planifier et développer l'ensemble des politiques publiques de mobilité, qu'il s'agisse de transports collectifs, de mobilités douces (vélo, marche), de solutions de covoiturage, ou encore de services à la demande.

Cette compétence permet à la Communauté de Communes de construire une offre de mobilité cohérente, durable et adaptée aux spécificités locales, en lien avec les enjeux de transition écologique, de désenclavement territorial et de développement économique.

LES NAVETTES



La CCCB s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'amélioration des conditions de déplacement sur son territoire, en tenant compte des spécificités géographiques du territoire et des besoins exprimés par les habitants comme par les visiteurs.

Dans cette dynamique, un service de navettes intercommunales a été mis en place. Ce dispositif assure des liaisons régulières entre les communes du territoire intercommunal avec des dessertes ciblées vers des points d'intérêt majeurs, tel que le Complexe Sportif intercommunal.

Ce service poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir une alternative concrète à l'usage de la voiture individuelle,
- Répondre aux besoins de mobilité des habitants sans véhicule,
- Faciliter les déplacements des visiteurs,
- Désenclaver les zones rurales,
- Et promouvoir un mode de transport collectif, durable et inclusif.

Il s'inscrit dans une vision globale de la mobilité territoriale, portée par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence AOM.

BILAN DE LA NAVETTE ESTIVALE GRATUITE ENTRE GALERIA ET LA VALLÉE DU FANGO – ÉTÉ 2024

Dans le cadre de la préservation du site naturel sensible de la vallée du Fango et afin de réguler la fréquentation touristique tout en réduisant le trafic automobile, la commune de Galeria a mis en place à titre expérimental une navette estivale gratuite durant les mois de juillet et août 2024.

Cette initiative a été rendue possible grâce à une convention provisoire de délégation de compétence en matière de mobilité, conclue entre la Communauté de Communes de Calvi Balagne (CCCB), en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), et la commune de Galeria.

Résultat de la fréquentation :

Nombre total de passagers sur la période : **1 128**

Fréquentation moyenne :

- Juillet : 19 personnes par jour
- Août : 25 personnes par jour

Cette première saison expérimentale fournit une base précieuse pour évaluer l'impact du service et envisager sa reconduction ou son ajustement pour les saisons estivales futures.



LE PLAN DE MOBILIÉ SIMPLIFIÉ

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes Calvi - Balagne s'est engagée dans une démarche ambitieuse d'amélioration des mobilités sur l'ensemble de son territoire. Lauréate en 2023 d'un appel à projet lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la collectivité a bénéficié d'un accompagnement technique et financier pour initier une étude globale des besoins en déplacements. Cette mission a été confiée au bureau d'études Inddigo, spécialisé dans la mobilité durable. L'objectif est de construire un document stratégique structurant, devant aboutir à l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), conformément aux orientations de la LOM. Ce plan a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision, permettant de guider les choix politiques et techniques en matière de mobilité pour les années à venir.



Le diagnostic réalisé en 2023 et qui s'est poursuivi en 2024 a permis :

- de dresser un état des lieux précis des pratiques de mobilité actuelles,
- d'identifier la géographie réelle des déplacements (quotidiens, saisonniers, touristiques),
- de recenser les freins rencontrés par les usagers (accessibilité, fréquence, offre, etc.),
- de mettre en lumière les potentiels à activer pour une mobilité plus inclusive, sobre et efficiente.

Ce travail s'appuie également sur les dynamiques démographiques, économiques et touristiques du territoire, ainsi que sur les actions déjà engagées : mise en place des navettes intercommunales, développement des mobilités douces, désenclavement des villages, ou encore amélioration de l'éclairage et de la signalétique.

Le diagnostic territorial fait ressortir une faible densité de population, caractéristique des zones rurales et semi-rurales, où la majorité des habitants vit et travaille localement. Cette organisation spatiale induit une forte proportion de déplacements courts, souvent inférieurs à 10 kilomètres, ce qui constitue un potentiel favorable au développement des mobilités actives, telles que la marche à pied ou le vélo.

Cependant, en dépit de ces atouts, le territoire reste marqué par une forte dépendance à la voiture individuelle. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Une offre de transports collectifs encore limitée, notamment en dehors des périodes estivales,
- L'absence d'aménagements cyclables structurés et sécurisés,
- Un usage encore marginal du covoiturage et de l'autopartage, faute de dispositifs adaptés ou de culture partagée autour de ces pratiques



Ces constats soulignent la nécessité d'élargir et de diversifier l'offre de mobilité, d'améliorer l'accessibilité entre les communes, et de proposer des solutions de transport plus inclusives, tenant compte à la fois des spécificités géographiques du territoire et des besoins quotidiens des habitants.

LE COMITÉ DES PARTENAIRES

Afin de garantir la cohérence des actions engagées et leur appropriation par les acteurs du territoire, la CCCB a instauré un Comité des partenaires, instance de concertation dédiée à la mobilité.

Le comité des partenaires joue un rôle central dans la co-construction des orientations stratégiques du territoire. Il intervient en premier lieu dans la définition des priorités, en identifiant les besoins du territoire et en contribuant à fixer les axes majeurs d'intervention. Il assure ensuite la validation des grandes propositions et enfin, il accompagne les décisions structurantes, en participant activement aux choix majeurs qui orienteront durablement l'organisation du territoire.

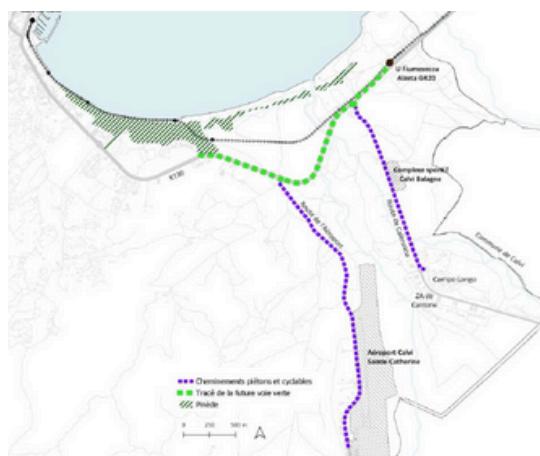
COMPOSITION :

- Élus communautaires,
- Représentants d'usagers,
- Associations,
- Employeurs et acteurs économiques,
- Ainsi que d'autres partenaires locaux concernés par les enjeux de mobilité.

Le Plan de Mobilité Simplifié en cours d'élaboration constitue une étape clé dans la structuration de la politique de mobilité de la CCCB. Ce document stratégique vise à répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, tout en traduisant les ambitions de la collectivité en matière de mobilité durable, inclusive et adaptée aux spécificités locales. Le PdMS s'appuiera sur la définition d'un schéma global des mobilités, combinant plusieurs leviers complémentaires :

- Développement de lignes régulières de transport en commun et/ou de services à la demande adaptés aux zones peu denses ;
- Création d'itinéraires cyclables sécurisés et de stationnements vélo dans les zones stratégiques ;
- Amélioration des cheminements piétons, notamment en lien avec les pôles de services ou les établissements scolaires ;
- Optimisation du stationnement automobile, en lien avec les flux saisonniers et les centres-villes ;
- Expérimentation de navettes touristiques ou maritimes, pour répondre aux besoins spécifiques de la fréquentation estivale.

L'enjeu est de concevoir une politique de mobilité cohérente, capable de répondre aux attentes des habitants du territoire, et de tenir compte des contraintes géographiques et s'adapter aux besoins liés à la fréquentation touristique, qui structure fortement l'activité locale.



L'ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE DÉPLACEMENT ZA DE CANTONE

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité et de la structuration de la Zone d'Activités de Cantone, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a engagé une démarche approfondie visant à optimiser les déplacements et à renforcer l'attractivité du site. Un schéma de déplacements toutes mobilités a été réalisé, financé à 100 % par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et confié au bureau d'études INDDIGO.

La Zone d'Activités de Cantone, située au cœur du territoire intercommunal, constitue un levier essentiel du développement économique local. Toutefois, certains freins entravent son essor, notamment les difficultés liées à la mobilité, à la signalétique et à l'éclairage. Ces enjeux impactent non seulement l'accessibilité des entreprises et des visiteurs, mais aussi les conditions de travail des acteurs économiques implantés.

Une réunion d'étude s'est tenue en février 2024, permettant de clarifier les enjeux de l'intervention, de présenter l'équipe mobilisée, la méthodologie adoptée ainsi que le planning prévisionnel. Ce temps d'échange a également permis d'anticiper le recueil des données, notamment des fonds de plan, indispensables à la bonne conduite du projet. À la suite de cette réunion, le relevé de terrain a été confié aux bureaux d'études Inddigo et Intervia.

La Zone d'Activités de Cantone se situe sur un territoire peu dense, où les déplacements sont majoritairement courts, ce qui est favorable aux mobilités douces. Pourtant, la voiture individuelle reste dominante, en raison d'un manque de transports collectifs, d'aménagements cyclables et d'alternatives comme le covoiturage. La circulation y est fluide, et la largeur des voiries ainsi que la connexion à la RD 151 offrent un vrai potentiel d'aménagement.

Toutefois, la zone souffre de nombreux dysfonctionnements : trottoirs impraticables, voirie dégradée, stationnement anarchique, signalétique vétuste et entretien insuffisant.

Des opportunités existent : implantation de nouvelles entreprises, extension de la zone (tranche 4), et proximité d'infrastructures stratégiques (port, aéroport). Mais sans planification, les risques de saturation et de dégradation vont s'accentuer.



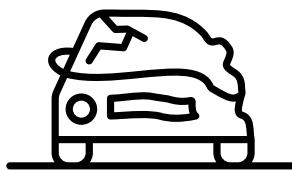
Ces éléments constituent la base de réflexion à la définition du plan d'actions, permettant de définir les interventions de manière opérationnelle, via 4 grandes orientations :





30

PAV avec
vidéosurveillance



44

Véhicules épaves
évacuées



29

Mises en demeure
(épaves, incivilités,
dépôts)



LA POLICE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE

UNE MISSION DE PROXIMITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

La Police intercommunale de l'environnement agit sur l'ensemble du territoire de la CCCB pour lutter contre les incivilités et garantir le respect des règles en matière de gestion des déchets et de tri sélectif.

Son rôle est central dans l'accompagnement du passage aux collectes de déchets en porte à porte, tant pour les particuliers que pour les professionnels.

UN TRAVAIL EN RÉSEAU

Deux agents assurent cette mission : Messieurs BOTELLO et SERRA, oeuvrent quotidiennement sur le terrain en coordination étroite avec les services techniques de la CCCB et les ambassadeurs du tri sélectif.

M. SERRA, agent de surveillance de l'environnement a réussi son concours de policier. Il poursuivra sa formation du 9 septembre 2024 au 5 mars 2025.



Dépôt sur San Antonino ayant fait l'objet d'un rapport

LE BILAN 2024

- 75 rapports ont été transmis au Parquet de Bastia en 2024.

Dans la majorité des cas, les auteurs identifiés ont été contraints de rembourser les frais engagés par la collectivité pour le nettoyage, ou mis en demeure de procéder eux-mêmes à la remise en état des lieux.

LES MISSIONS PRINCIPALES

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Le cœur de l'action du service repose sur un travail de terrain quotidien, combinant :

- Surveillance active,
- Recherche d'informations,
- Sensibilisation et prévention,
- Verbalisation des infractions.

Les interventions sont systématiquement accompagnées d'un suivi administratif et judiciaire.

SURVEILLANCE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Depuis la mise en œuvre de la collecte en porte à porte, les anciens PAV ont été condamnés, au profit de bornes spécifiques pour les verres et les cartons. Ces nouveaux dispositifs nécessitent une surveillance renforcée pour prévenir :

- Les dépôts sauvages d'encombrants ou de déchets verts,
- L'abandon d'ordures ménagères.

Les contrevenants sont :

- Identifiés et verbalisés
- Les lieux sont ensuite nettoyés par les services compétents.

SURVEILLANCE ACTIVE DU TERRITOIRE

Des patrouilles régulières sont menées sur l'ensemble du territoire de la CCCB, afin de détecter :

- Les dépôts sauvages de déchets,
- Les décharges illégales,
- Les infractions environnementales diverses.

Lorsque des infractions sont constatées :

- Une mise en demeure est adressée au propriétaire du terrain, lorsque celui-ci devient une source de pollution ou de nuisance.
- Des rapports circonstanciés sont rédigés et transmis au Procureur de la République, à Bastia.

INTERVENTIONS À LA DEMANDE

La police intercommunale intervient également à la demande des représentants des communes membres, de riverains ou d'usagers qui peuvent signaler :

- Des comportements inciviques.
- Des risques de pollution.
- Des dysfonctionnements en lien avec la propreté et l'environnement.



Sacs poubelles déposés sur la voie publique au niveau d'un ancien point d'apport volontaire. Les lieux ont été nettoyés par la police intercommunale. Procédure établie, l'auteur des faits verbalisé et condamné à payer l'enlèvement et le tri des déchets.



MESURES EN CAS DE NON-RESPECT :

- En cas d'erreur de tri, un avertissement écrit est adressé.
- Si les erreurs persistent malgré les rappels, une majoration progressive est appliquée sur la redevance des ordures ménagères.

Ce système vise à responsabiliser chacun tout en assurant une équité de traitement entre usager, et à garantir la qualité des flux collectés pour une valorisation optimale des déchets.

ENLÈVEMENT DES VÉHICULES ÉPAVES (VHU)

Dans le cadre de ses patrouilles de surveillance, la police intercommunale de l'environnement identifie régulièrement la présence de véhicules à l'abandon, constituant des épaves.

- Les propriétaires sont recherchés en collaboration avec les services de l'État.
- Une mise en demeure leur est envoyée, les enjoignant de retirer leur véhicule sous peine de sanction.

Afin de faciliter l'évacuation des véhicules hors d'usage, la Communauté de Communes a conclu un marché à bons de commande avec la société INDRA, spécialisée dans le traitement des VHUs. Les administrés peuvent ainsi contacter directement la police intercommunale pour bénéficier de ce service d'enlèvement gratuit, sous réserve de conditions techniques et réglementaires.



SUIVI DU TRI SÉLECTIF

Le déploiement des collectes en porte à porte a engendré un dispositif de contrôle du tri sélectif, aussi bien pour les ménages que pour les professionnels.

Des contrôles réguliers des bacs de collecte sont effectués par les services compétents afin de :

- Vérifier la conformité du tri,
- Sensibiliser les usagers aux bons gestes,
- Corriger les erreurs fréquentes (mélange de flux, dépôts non conformes, etc.).



À la demande des communes, la police intercommunale est également intervenue pour évacuer des véhicules stockés depuis plusieurs années, libérant ainsi de l'espace public et améliorant la qualité du cadre de vie. Suite à la mise en demeure restée sans réponse, le véhicule épave enlevé a fait l'objet d'un rapport. La personne a été condamnée à rembourser les frais engendrés par cette opération.

LE BILAN 2024

- 29 mises en demeure ont été envoyées aux propriétaires de véhicules abandonnés,
- Plusieurs véhicules ont été volontairement retirés par leurs propriétaires après réception du courrier,
- Les cas de non-respect ont donné lieu à des verbalisation par rapport transmis au Procureur de la République de Bastia,
- Au total, 44 véhicules épaves ont été enlevés par le biais de l'intervention du service intercommunal.



Publics ciblés :

- Commerçants
- Restaurateurs
- Artisans
- Particuliers

- Environ 2 000 contrôles ont été effectués auprès des professionnels soumis à l'obligation de tri des biodéchets.
- 63 avertissements adressés (essentiellement à des professionnels),
- 14 pénalités appliquées :
 - 9 malus de 50 %
 - 3 malus de 100 %
 - 2 malus de 200 %

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

La mission de sensibilisation constitue un pilier essentiel du travail de la Police intercommunale. Elle s'effectue en étroite collaboration avec les ambassadeurs du tri et les agents de la collecte, notamment auprès des professionnels.

Des contacts directs sont établis afin :

- De rappeler les obligations de tri,
- D'accompagner la mise en conformité,
- De prévenir les infractions à la réglementation

CONTRÔLE ET USAGE DE LA VIDÉOPROTECTION

Plusieurs sites de la Communauté de Communes sont équipés de caméras de vidéoprotection, permettant de lutter contre les dépôts sauvages et d'identifier les auteurs.

- La Police intercommunale analyse les enregistrements afin d'identifier les infractions.
- Un contrôle mensuel est réalisé avec le prestataire de maintenance des équipements.
- Les agents de collecte, lors de leurs tournées, signalent les anomalies ou dépôts, facilitant le ciblage des vérifications.



36

infractions constatées grâce aux caméras de vidéosurveillance

BILAN ANNUEL 2024 – POLICE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

TYPE D'ACTION	NOMBRE
Avertissements	63
Mises en demeure (épaves, incivilités, dépôts)	29
Véhicules épaves enlevés	44
Rapports transmis au Procureur de la République	75
Infractions constatées via vidéoprotection (PVE)	36

En 2024, le service recense :

- Une augmentation significative de la fréquence des contrôles.
- Une meilleure couverture territoriale.
- Une diminution des avertissements, signe d'une amélioration des comportements.





D'augmentation
concernant les
demandes



540

Demandes traitées



8

Communes
adhérentes au
service mutualisé
de conformité des
actes d'urbanisme



URBANISME

L'INSTRUCTION ET LE CONTRÔLE DES DROITS DU SOL

L'INSTRUCTION DES DROITS DU SOL

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue pour le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service, qui accompagne les communes dans l'examen des demandes liées à l'urbanisme réglementaire, a traité un total de 542 dossiers au cours de l'année 2024. Ces dossiers comprenaient des certificats d'urbanisme opérationnels, des autorisations de travaux, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis d'aménager ainsi que des permis de démolir.

L'ensemble de ces demandes émanait des huit communes ayant contractualisé avec le service mutualisé, témoignant de la montée en puissance de cette coopération intercommunale.

La commune de Calvi, en particulier, a connu une évolution notable de sa gouvernance en matière d'urbanisme.

En effet, depuis le 1^{er} mars 2023, une convention de délégation de compétence relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme a été signée, confiant cette responsabilité à la Communauté de Communes Calvi-Balagne.

LE CONTRÔLE DES DROITS DU SOL

En parallèle de l'instruction des autorisations d'urbanisme, le service de contrôle de conformité des actes a poursuivi son action en 2024 sur l'ensemble des huit communes ayant adhéré à la démarche mutualisée. Au total, 80 demandes ont été enregistrées dans le cadre de ce dispositif, qui vise à vérifier la bonne exécution des travaux au regard des autorisations délivrées. Ce contrôle constitue une étape essentielle dans la chaîne de régularité des actes d'urbanisme, permettant de s'assurer que les projets réalisés sont conformes aux prescriptions initiales.

Ce chiffre reflète l'engagement du service en faveur d'un urbanisme maîtrisé et respectueux des règles locales, en complément de l'instruction réglementaire. Il illustre également la volonté des communes et de la Communauté de Communes de renforcer la cohérence territoriale dans le suivi et la régularité des constructions.

Cette démarche vise à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, la commune de Calvi a vu l'instruction de 151 certificats d'urbanisme informatifs durant l'année 2024. Sur ce total, deux demandes relevaient de la compétence de l'État, tandis que les 149 autres ont été prises en charge par le service intercommunal.

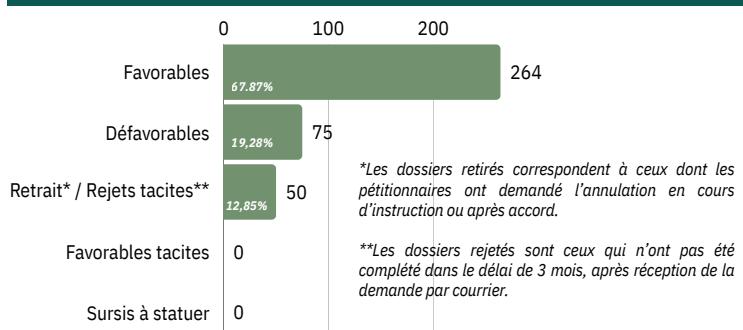
Au global, 540 demandes ont été instruites par le service intercommunal en 2024. Ce chiffre traduit une progression sensible par rapport à l'année précédente, où 472 dossiers avaient été pris en charge. Cette augmentation représente une évolution de +14,41 %, illustrant la dynamique de l'activité et le renforcement du rôle de la communauté de communes en matière d'urbanisme réglementaire.

Ce bilan témoigne de l'importance croissante du service mutualisé comme outil de soutien aux communes, garantissant une instruction rigoureuse, homogène et conforme aux réglementations en vigueur, au service des administrés et des projets d'aménagement du territoire.

DÉPÔTS PAR COMMUNES ET PAR TYPES

2024	Avapessa	Calenzana	Calvi	Cateri	Lavatoggio	Manso	Sant'Antonino	Zilia	TOTAL
AT + AP			9						9
CUa			151						151
CUb	1	5	13	1	0	0	1	0	21
DP	3	75	76	7	12	4	1	10	188
PC	4	54	69	5	7	2	2	11	154
PC complexes	0	2	9	0	0	0	1	0	12
PA	0	2	3	0	0	0	0	0	5
TOTAL	8	138	330	13	19	6	5	21	540

DÉCISIONS PRISES SUR LES DOSSIERS CLOS

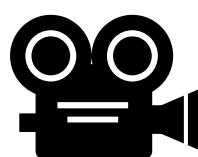


LES PROJETS STRUCTURANTS



1

Centre Technique
Intercommunal



346

Places dans la
Salle de Spectacle



5

Bureaux d'Information
Touristique



LE CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Situé dans la Zone d'activités de Cantone, sur la commune de Calvi, le Centre technique intercommunal a fait l'objet d'une importante opération d'extension. Les travaux, lancés en octobre 2023 pour une durée estimée à 15 mois, avancent conformément au calendrier prévisionnel, avec une livraison à la fin de l'année 2024.

Ce projet répond à une montée en puissance des Services techniques intercommunaux. Depuis la généralisation progressive de la collecte des déchets en porte à porte, engagée dès 2016, les besoins logistiques ont fortement évolué. À cela s'ajoute l'élargissement des compétences intercommunales, ayant conduit à une augmentation significative des effectifs et des missions confiées aux équipes techniques.

Les locaux actuels, devenus inadaptés, ne permettent plus d'assurer dans des conditions optimales l'organisation et le fonctionnement des services. Manque d'espaces de stockage, insuffisance des zones de stationnement, exigüité des bureaux et du garage : ces contraintes ont motivé la réalisation d'un bâtiment d'extension de plain-pied, d'une superficie de 297 m².

Le futur bâtiment intégrera :

- des zones de stockage mieux dimensionnées ;
- des vestiaires et sanitaires supplémentaires pour le personnel ;
- des bureaux fonctionnels destinés à accueillir une partie des agents techniques.

Ce projet d'extension s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et d'adaptation des moyens techniques de la CCCB, au service d'un territoire en constante évolution.



Afin d'anticiper les besoins futurs de la collectivité, le projet intègre également la possibilité de surélever une partie du nouveau bâtiment (jusqu'à un R+1), sur une emprise de 215 m². Cette disposition permettra, le moment venu, d'augmenter la surface utile sans engager de nouveaux travaux d'envergure ni mobiliser davantage d'emprise foncière.

À travers cette opération, la CCCB entend offrir à ses agents des conditions de travail adaptées, durables et évolutives, tout en répondant aux exigences croissantes liées aux missions de service public. Il s'agit d'un investissement stratégique au service de l'efficacité, du bien-être au travail, et de la performance des services techniques intercommunaux.



LA SALLE DE SPECTACLE

La Salle de Spectacle Calvi-Balagne, située lieu-dit l'Oasis, à l'entrée de Calvi, est un équipement moderne et polyvalent offrant 346 places assises, une scène à plat conforme aux standards contemporains, et des équipements scéniques professionnels adaptés à diverses manifestations culturelles : théâtre, danse, concerts, cinéma, expositions, colloques, etc.

L'inauguration a eu lieu le mardi 10 septembre 2024, en présence de François-Marie Marchetti, Président Communauté de Communes, Ange Santini, Maire de Calvi, Yoann Toubhans Sous-Préfet de Calvi, Gilles Simeoni, Président Conseil Exécutif de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis Présidente Assemblée de Corse, ainsi que des élus et autorités locales.



Projet initié en 2003,
répondant à un besoin
culturel prioritaire identifié
dans le PADDUC.

Après plus de vingt ans de projet, inaugurée exactement trois ans après la pose de la première pierre, sur un terrain mis à disposition par la Ville de Calvi, pour l'euro symbolique.

HISTORIQUE ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX



Mars 2019 : Désignation
de Maria Godlewska
(Architecte)



Août 2021: Attribution du marché
de travaux



Septembre 2021 : Début des travaux



Avril 2024 : Fin des travaux

FINANCEMENT



- Répartition :
 - 2,52 M€ par l'État (Plan Exceptionnel d'Investissement)
 - 0,680 M€ par la Collectivité de Corse
 - Solde financé par la Communauté de Communes Calvi – Balagne
- Terrain : cession par la Ville de Calvi à l'euro symbolique, permettant une optimisation foncière importante.

COÛT TOTAL : 6 042 291 € HT



PROGRAMMATION CULTURELLE

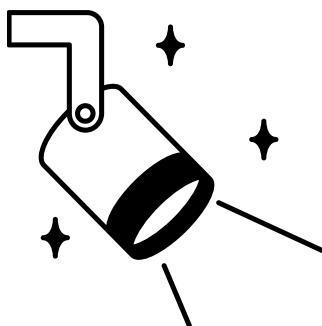


La gestion est assurée par la CCCB avec coordination logistique et maintenance assurée par la société Tecnica.

- Première saison culturelle : Dès le 20 septembre 2024, avec une programmation variée et ambitieuse.

Délibération N° 24-06-44 du 17 juin 2024

SPECTACLE	DATE	TARIFS	PUBLICS
GOSPEL N'SOUL VOICES	20 sept. 2025	Assis : 35 € / Debout : 20 €	277 pers. (80%)
CHJAMI AGHJALESI	18 oct. 2025	Assis : 35 € / Debout : 20 €	253 pers. (73%)
MARIUS	15 nov. 2025	Carré Or : 60 € / Assis : 45 € / Debout : 20 €	224 pers. (65%)
LAURA DOMENGE	6 déc. 2025	Assis : 35 € / Debout : 20 €	140 pers. (40%)
INSPECTEUR T (enfants)	21 déc. 2025	Assis : 15 € / Debout : 5 €	94 pers. (27%)



RECRUTEMENT DU PROGRAMMATEUR CULTUREL – 2024

- Candidat retenu : M. Alain Abad
- Processus : Auditions menées en commission thématique « Équipements culturels » présidée par M. Ange Santini, Maire de Calvi.
- Statut : Prestataire de services (contrat de prestation) pour des raisons économiques organisationnelles, et offrant flexibilité.
- Montant du contrat : 37 000 € pour 10 mois, renouvelable selon bilan et satisfaction.

RECAPITULATIF SALLE DE SPECTACLE 2024 - LOCATIONS SALLE				
	MISS 15/17	TRIAL	STARMANIA	ANGE SANTINI
DATE	28 sept. 2024	1 nov. 2024	2 nov. 2024	23 nov. 2024



LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

CRÉATION DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE (BIT)

La CCCB exerce la compétence obligatoire relative à la promotion du tourisme, incluant notamment la création d'offices de tourisme. Dans ce cadre, un projet de maillage du territoire a été lancé afin de créer plusieurs Bureaux d'information touristique (BIT), destinés à devenir des relais locaux de l'Office de tourisme intercommunal, basé à Calvi. L'objectif de cette initiative est d'assurer une couverture cohérente de l'ensemble du territoire, en facilitant l'accueil, l'information et la promotion touristique au plus près des visiteurs.



Portée par la Communauté de Communes Calvi-Balagne (CCCB), cette dynamique s'est concrétisée par l'ouverture de plusieurs Bureaux d'Information Touristique (BIT) :



BIT DE LUMIO

Ouvert en 2022, ce bureau propose un accès interactif et numérique aux ressources touristiques et patrimoniales du territoire.



BIT D'AREGNO

Implanté dans un ancien moulin à huile restauré, situé sous l'école communale, ce bureau conserve son aspect original et présente un intérêt patrimonial remarquable.

LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA CITADELLE (CALVI)



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'ALGAJOLA



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE GALÉRIA



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE CALENZANA



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LUMIO



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'AREGNO



Le mercredi 24 avril 2024, François-Marie Marchetti, Président de la Communauté de Communes Calvi – Balagne, David Calassa, Maire d'Aregno, et Jean-Baptiste Ceccaldi, Président de l'Office de tourisme intercommunal, ont inauguré le Bureau d'information touristique d'Aregno.

Ce projet illustre à la fois la volonté de renforcer un service de proximité au bénéfice des visiteurs comme des habitants, et de valoriser le patrimoine vernaculaire de nos villages.

BIT D'AREGNO : ENTRE ACCUEIL TOURISTIQUE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Bureau d'information touristique projeté sur la commune d'Aregno s'inscrit dans ce schéma d'accueil, défini à partir d'une analyse des flux touristiques menée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette analyse a permis d'identifier Aregno comme un emplacement stratégique, afin de renforcer la diffusion d'informations de proximité à destination des visiteurs.

Ce BIT a pour mission principale l'accueil et l'information des touristes.

Mais au-delà de cet objectif, le projet présente également un intérêt patrimonial important : la **restauration d'un ancien moulin à huile**, tout en préservant son aspect architectural originel. Cette restauration, accompagnée d'une mise en valeur du patrimoine vernaculaire, notamment à travers la création de panneaux thématiques sur l'oléiculture, met en avant ce savoir-faire traditionnel de la Balagne et de le recontextualiser dans son environnement économique et social local.

Le projet s'implante sur la parcelle communale B 340, mise gracieusement à disposition par la commune d'Aregno. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Orma Architettura, chargé de conduire les études et de piloter les travaux dans le respect des objectifs patrimoniaux et fonctionnels du projet

COÛT TOTAL : 224 940 HT





4 Avenue du Commandant Marche
20260 CALVI



04 95 62 88 41



accueil@cc-calvi-balagne.fr

Edition : Septembre 2025.

Responsable de publication : François-Marie MARCHETTI, Président de la CCCB

Réalisation / Conception : Service développement économique de la CCCB

Crédits photos : Communauté de Communes Calvi-Balagne, Corse Matin, images libres de droits.